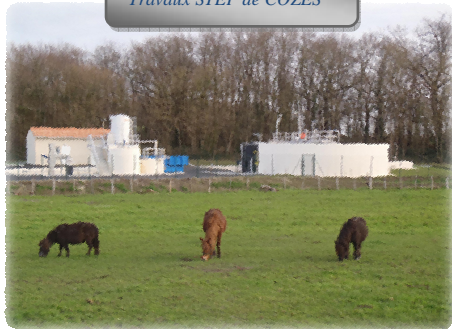


Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées Exercice 2011



Travaux STEP de COZES



2001 - SPANC - 2011
Service Public d'Assainissement Non Collectif
10 ans d'actions pour protéger l'eau

mise des installations neuves
Diagnostic terrain
Vérification du bon fonctionnement des installations existantes

Protection de la santé publique, de l'environnement.



Préambule

1) Présentation de l'Agglomération Royan Atlantique p 4

2) Présentation du service Assainissement p 5

A) Généralités p 5

B) Le service Assainissement Collectif p 5

- 1- Les missions p 5
- 2- Les usagers p 5
- 3- Le réseau et les unités de traitement p 6
- 4- Délégation de service public p 7

C) Le Service Public Assainissement Non Collectif p 7

- 1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ? p 47
- 2- Les missions p 8
- 3- Les usagers p 8

3) Bilan technique de l'exercice 2011 p 9

A) Assainissement Collectif p 9

- 1- Nombre d'abonnés p 9
- 2- Les usagers non domestiques p 10
- 3- Les réseaux de collecte et de transport p 10
- 4- Les ouvrages d'épuration p 13
- 5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration p 38
- 6- Les faits marquants de l'exercice p 42

B) Assainissement Non Collectif p 46

- 1- Nombre d'usagers p 46
- 2- Les contrôles réalisés en 2011 p 47

SOMMAIRE

4) Bilan financier de l'exercice 2011 p 54

A) Assainissement Collectif p 54

- 1- Les modalités de tarification p 54
- 2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube p 54
- 3- La facture d'eau p 54
- 4- Les autres recettes d'exploitation p 55
- 5- Synthèse des recettes d'exploitation 2011, la dette P 55
- 6- Dégrèvements sur factures suite à des fuites p 56

B) Assainissement Non Collectif p 56

- 1- La tarification p 56
- 2- Les recettes d'exploitation p 56

5) Les indicateurs de performance p 57

A) Assainissement Collectif p 57

B) Assainissement Non Collectif p 58

6) La communication p 59

7) Les orientations pour l'avenir p 64

8) Synthèse p 66

9) Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne p 67

Annexes :

Annexe 1 : Carte de l'Agglomération Royan Atlantique

Annexe 2 : Carte des équipements d'Assainissement Collectif

Annexe 3 : Implantation des dispositifs d'ANC et divers exemples d'installations

Annexe 4 : Les chiffres clés

Préambule

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), qui regroupe 31 communes, s'est vue déléguer la compétence Assainissement sur l'ensemble de son territoire. **Les services rendus aux usagers sont la collecte, le transport et le traitement des eaux usées (Assainissement Collectif) ainsi que le contrôle technique des dispositifs d'Assainissement Non Collectif (Service Public Assainissement Non Collectif).**

Conformément au Décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées. Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information auprès des élus et des usagers. De plus, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit la mise en place d'indicateurs de performance qui sont précisés dans l'Arrêté du 2 mai 2007. Ces indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité du service rendu, ils répondent à une obligation européenne et font partie de la stratégie nationale de développement durable.

Les informations présentes dans ce rapport sont tout d'abord la présentation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, de son service Assainissement, puis un bilan technique et financier de l'exercice 2011 sera dressé, les indicateurs de performance pour cet exercice seront indiqués, suivis de la communication réalisée autour de l'assainissement, des orientations pour l'avenir et enfin une synthèse permettra de résumer les informations essentielles. Il sera aussi présenté la note de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur les redevances et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

1) Présentation de l'Agglomération Royan Atlantique (CARA)

L'Agglomération Royan Atlantique, autorisée par les Arrêtés préfectoraux des 18 août et 13 novembre 2006, se compose de 31 communes : Arces-sur-Gironde, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes, Epargnes, Etaules, Floirac, Grézac, La Tremblade, Le Chay, L'Eguille-sur-Seudre, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Saint Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-sur-Gironde, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac, Talmont-sur-Gironde et Vaux-sur-Mer.

(Voir annexe 1 : carte de l'Agglomération Royan Atlantique)

Sa population est d'environ 75 000 habitants mais celle-ci passe à plus de 430 000 en période estivale. La plus petite commune compte 50 habitants alors que la ville centre, Royan, atteint 19 000 habitants. 6 villes de plus de 3 500 habitants sont présentes sur le territoire.

Le Pays Royannais est un pays d'eau. Ici, les estuaires de La Gironde et de La Seudre rencontrent l'Océan Atlantique. De hautes falaises calcaires, des plages océanes, des marais doux et salés forment un ensemble environnemental complexe et original. Les activités humaines y sont liées à l'eau que ce soit pour la conchyliculture, le tourisme balnéaire, l'agriculture... Tout ceci impose une protection accrue de notre environnement et notamment grâce à un assainissement des eaux usées efficace au service des usagers et de notre patrimoine naturel.

A) Généralités

L'assainissement des eaux usées désigne l'ensemble des moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des effluents avant leur rejet dans le milieu naturel.

La sensibilité et la diversité de nos milieux récepteurs nous imposent **des rendements épuratoires performants et des normes plus strictes que celles en vigueur à l'échelle nationale**. De plus, l'accroissement très important de la population en été nécessite **un surdimensionnement des équipements** (certains sont mis en sommeil l'hiver) et l'utilisation de techniques de traitement différentes selon les charges saisonnières de pollution à traiter.

L'assainissement peut être **Collectif (AC)**, dans ce cas les eaux usées d'un hameau, d'une ville... sont collectées, transportées puis dépolluées dans une unité de traitement (Station d'Épuration « STEP », lagune...) avant rejet dans le milieu naturel. Mais il peut être également **Non Collectif (ANC)**, dans ce cas les maisons ne sont pas raccordées à un réseau public d'assainissement et doivent être équipées d'un dispositif d'ANC assurant la collecte, le prétraitement et le traitement des eaux usées de l'habitation avant infiltration dans le sol.

Le service Assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 31 communes à la fois pour l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.

Il se compose de 9,5 agents pour assurer l'ensemble de ses missions : 1 ingénieur responsable du service, 6 techniciens et 2,5 assistantes administratives.

B) Le service Assainissement Collectif

1- Les missions

Les missions de ce service sont :

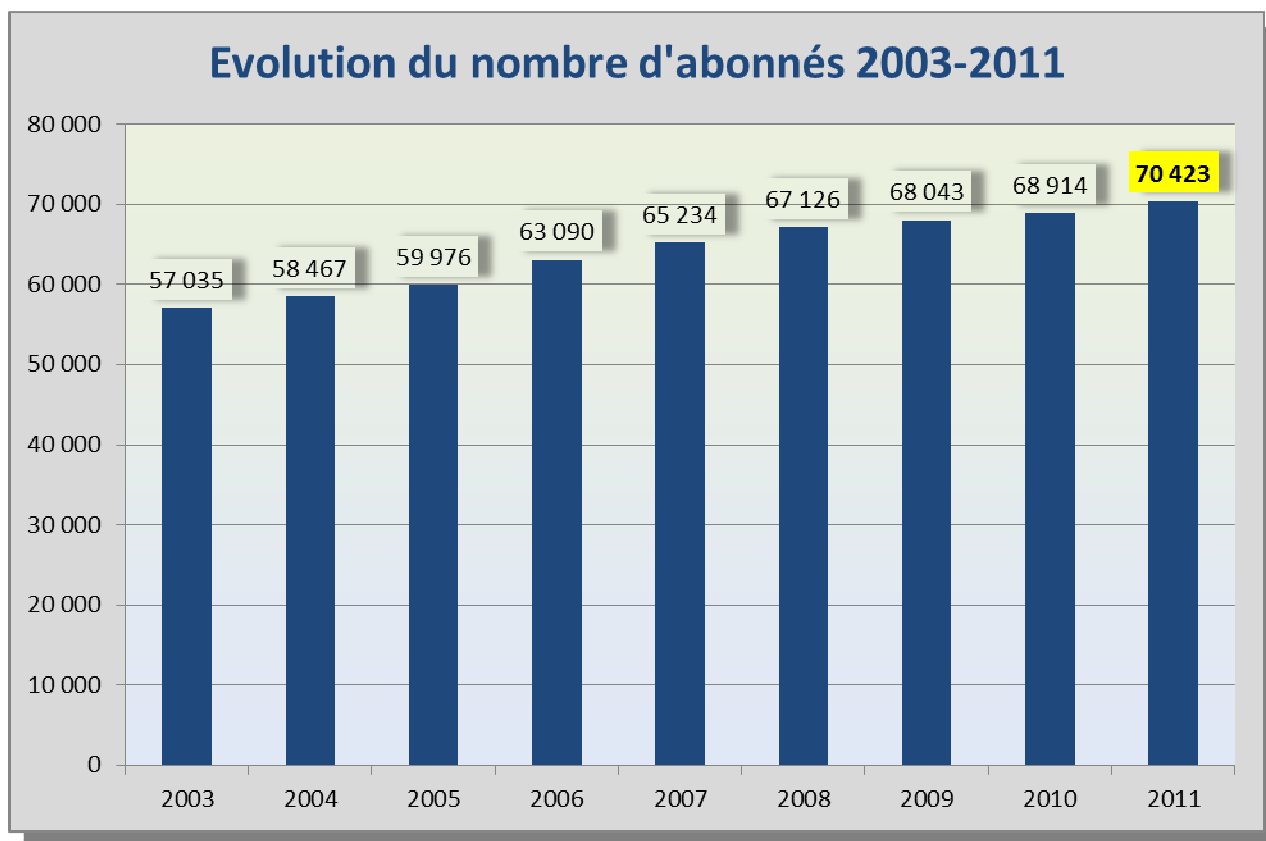
- assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées,
- élaborer et suivre les programmations annuelles de travaux (extensions et réhabilitations du réseau, construction de nouveaux équipements...),
- l'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme :
 - **589 Permis de Construire ou Permis d'Aménager en 2011** (491 en 2010 soit une hausse de 20 %)
 - **230 demandes de Certificat d'Urbanisme en 2011** (154 en 2010 soit une hausse de 49 %).
- ...

2- Les usagers

Environ **94 % des habitations du Pays Royannais bénéficient de ce service** et sont raccordées au réseau public d'assainissement soit **70 423 abonnés** au 31 décembre 2011 (1 509 abonnés de plus qu'en 2010 soit 2 % de hausse).



70 423 abonnés au service assainissement collectif
94 % des habitations raccordées au réseau



3- Le réseau et les unités de traitement

(Voir annexe 2 : carte des équipements)

* Le réseau

Le réseau est principalement organisé en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par 901 km de canalisations (679 km en gravitaire et 222 en refoulement) et est équipé de 359 postes de refoulement dont 162 sont télésurveillés.

Il est de type séparatif ce qui signifie que les eaux pluviales n'y sont pas admises.

* Les unités de traitement

Le dispositif de traitement est structuré autour de 4 grandes stations d'épuration : Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement exclusivement estival), Saint-Georges-de-Didonne et La Tremblade et d'une de taille plus modeste : Cozes.

Il est complété par des stations d'assainissement semi-collectives à L'Eguille-sur-Seudre-Les Métairies, Semussac-Puyrenaud et par des lagunes à Arces-sur-Gironde, Barzan, Brie-sous-Mortagne / Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes, Epargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde et Talmont-sur-Gironde.

La capacité épuratoire de l'ensemble des équipements est de 323 975 Equivalents Habitants (EH).



5 STEP, 2 unités semi collectives et 10 lagunes
Capacité Epuratoire totale : 323 975 Equivalents Habitants

4- Délégation de Service Public

La gestion des réseaux et des unités de traitement a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan (CER). L'agglomération reste propriétaire des ouvrages.

Le contrat d'affermage a été signé, après mise en concurrence, le 19 août 2006 entre la CER et la CARA pour une durée de 12 ans. Il prendra donc fin le 18 août 2018.

Compagnie des Eaux de Royan

1 avenue de Valombre

17200 ROYAN

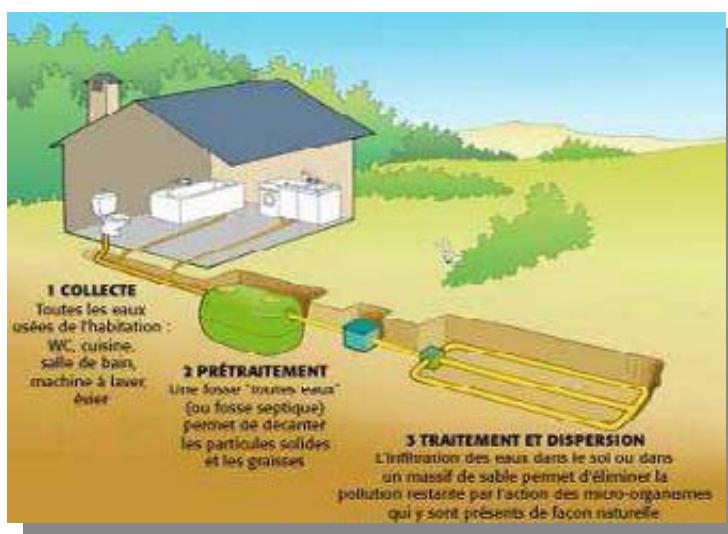
Tél. : 05.46.39.00.22.

Fax : 05.46.38.06.74

C) Le Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC)

1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ?

Par Assainissement Non Collectif « ANC » on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration puis l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.



Les dispositifs d'ANC doivent être conçus, implantés et entretenus de manière à ne pas présenter de risque de contamination ou de pollution des eaux, notamment pour celles prélevées en vue de la consommation humaine ou faisant l'objet d'usages particuliers (baignade, conchyliculture, pêche à pied...).

Leurs caractéristiques techniques et leur dimensionnement doivent être adaptés aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où ils sont implantés (pédologie, hydrogéologie...).

Le lieu d'implantation tient compte des caractéristiques du terrain, nature et pente et de l'emplacement de l'immeuble.

(Voir annexe 3 : implantation des dispositifs d'ANC)

Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...

2- Les missions

Comme imposé par la réglementation (Lois sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006 ...) **le SPANC a été créé le 25 janvier 2001** afin d'assurer sur les 31 communes de l'Agglomération :

- **La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages, avant remblaiement, pour les installations neuves ou réhabilitées.** Cette vérification peut être réalisée dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le SPANC émet un avis sur le respect de la réglementation technique (Arrêtés du 7 septembre 2009, DTU de mars 2007...) du projet présenté par l'utilisateur dans le dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Individuel (DIDAI).

Au moins deux visites sur site sont organisées, la première avec l'utilisateur ou son représentant pour le contrôle de conception et d'implantation du projet, et la deuxième pour le contrôle de bonne exécution des travaux suivi de l'établissement d'une Attestation de Mise en Service (AMES).

- **La vérification périodique du bon fonctionnement des installations existantes** qui porte sur les points suivants : la vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité, du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, de la réalisation périodique des vidanges, l'accumulation normale des boues et des flottants dans la fosse...

Ce diagnostic est réalisé, commune par commune, en étroite collaboration avec les mairies puisque les maires ont conservé leur pouvoir de police et sont garants de la salubrité publique sur leur commune.

Ces diagnostics ont débuté en 2006 et devront être terminés avant le 31 décembre 2012 (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de toute vente d'une habitation non desservie par le réseau public d'assainissement, le propriétaire doit joindre dans le dossier de diagnostic technique le document établi par le SPANC dans le cadre de la vérification du fonctionnement de l'installation d'Assainissement Non Collectif. Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou est inexistant alors un nouveau doit être réalisé à la charge du vendeur.

3- Les usagers

Les usagers du SPANC sont les propriétaires et locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement.

Environ 4 500 habitations sont équipées d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif et plus de cent installations neuves sont mises en service chaque année.



4 500 installations d'Assainissement Non Collectif

A) Assainissement Collectif

70 423 abonnés
5 628 188 m³ facturés

1- Nombre d'abonnés

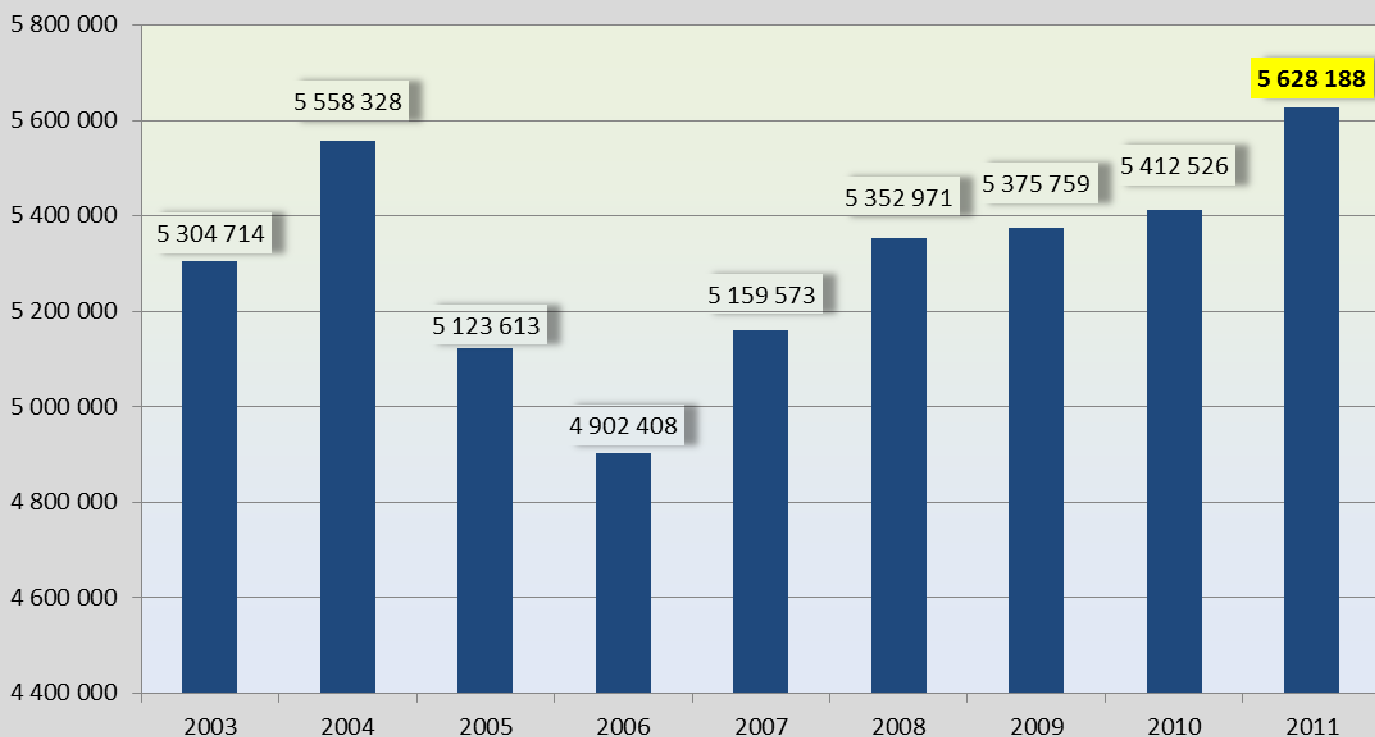
Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable.

Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (au 31 décembre 2011) :

Communes	Nombre d'habitants	Nombre total d'abonnés assainissement	Nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement	Taux d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement %
ARCES-SUR-GIRONDE	651	411	169	41
ARVERT	3 188	2 069	1 931	93
BARZAN	453	338	228	67
BOUTENAC-TOUVENT	205	139	91	65
BREUILLET	2 667	1 625	1 429	88
BRIE-SOUS-MORTAGNE	271	152	132	87
CHAILLEVETTE	1 415	883	852	96
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	618	453	181	40
COZES	2 008	1 236	905	73
EPARGNES	821	430	85	20
ETAULES	2 330	1 409	1 379	98
FLOIRAC	330	182	0	0
GREZAC	785	444	164	37
LA TREMBLADE	4 612	5 100	5 009	98
LE CHAY	745	364	240	66
L'EGUILLE-SUR-SEUDRE	928	536	530	99
LES MATHES	1 759	4 426	4 239	96
MEDIS	2 754	1 392	1 126	81
MESCHERS-SUR-GIRONDE	2 810	3 299	2 929	89
MORNAC-SUR-SEUDRE	843	554	525	95
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 046	727	546	75
ROYAN	18 992	20 025	19 945	99
SAINT AUGUSTIN	1 250	932	879	94
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 162	8 017	7 887	98
SAINT-PALAIS-SUR-MER	4 048	6 347	6 197	98
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	50	37	0	0
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	2 806	1 524	1 445	95
SAUJON	6 759	4 360	4 204	96
SEMUSSAC	2 032	1 165	960	82
TALMONT-SUR-GIRONDE	81	147	133	90
VAUX-SUR-MER	3 939	6 213	6 083	98
TOTAL CARA	76 358	74 936	70 423	94

Le volume total facturé aux abonnés assainissement a été de 5 628 188 m³ (rappel : le volume facturé en 2010 était de 5 412 526 m³, soit une hausse de 4 %).

Le volume moyen facturé par abonné est de 79,9 m³ pour l'année 2011 (hausse de 1,8 % par rapport à 2010).

Evolution des volumes facturés 2003-2011 (en m³)

2- Les usagers non domestiques

Les usagers non domestiques présents sur le territoire de l'Agglomération sont principalement des campings, des magasins. Il y a très peu d'usines raccordées au réseau public d'assainissement. Les eaux usées rejetées dans le réseau sont donc essentiellement de type domestique.

Il y a 5 conventions spéciales de déversement signées avec l'Hôpital de Royan, la Société SODISROY de Royan, la SCA SYNTEANE de Saint-Sulpice-de-Royan, la Société PENAUD de Saujon et la Société VINAIGRES FUCH SAS à La Tremblade.



901 km de réseau sur
29 communes desservies

3- Les réseaux de collecte et de transport

29 communes de l'Agglomération disposent actuellement d'un réseau public d'assainissement.

Les réseaux sont essentiellement organisés en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement.

Les réseaux sont de type séparatif. Ils permettent la collecte et le transport des eaux usées jusqu'aux unités de traitement.

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2011

Les caractéristiques des réseaux d'assainissement sont présentées dans le tableau suivant :

Unités de traitement	Communes	Linéaire des réseaux d'assainissement collectif			Nombre de postes de refoulement
		Gravitaire (km)	Refoulement (km)	Total (km)	
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER (et STEP LES MATHES-LA PALMYRE l'été)	ARVERT	27,11	13,66	40,77	17
	BREUILLET	21,50	12,43	33,93	20
	CHAILLEVETTE	12,03	7,28	19,31	11
	ETAULES	17,64	10,98	28,62	8
	L'EGUILLE-SUR-SEUDRE	7,06	2,42	9,48	7
	LES MATHES	29,96	22,65	52,61	23
	MEDIS	19,69	10,03	29,72	13
	MORNAC-SUR-SEUDRE	6,21	2,45	8,66	6
	ROYAN	141,38	12,56	153,94	36
	SAINT AUGUSTIN	13,34	14,00	27,34	9
	SAINT-PALAIS-SUR-MER	59,93	21,65	81,58	18
	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	24,02	17,46	41,48	12
	SAUJON	44,69	10,75	55,44	30
	VAUX-SUR-MER	45,88	6,71	52,59	12
	TOTAL STEP	471,79	165,03	636,82	222
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	MESCHERS-SUR-GIRONDE	30,45	9,71	40,16	17
	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	60,75	13,09	73,84	27
	SEMUSSAC	12,98	5,11	18,09	10
	TOTAL STEP	104,18	27,91	132,09	54
STEP de LA TREMBLADE	LA TREMBLADE	54,05	11,68	65,73	36
	TOTAL STEP	54,05	11,68	65,73	36
STEP de COZES	COZES	12,80	1,72	14,52	5
Lagune "Les Bretons"	COZES "Les Bretons"	0,27	0	0,27	0
	TOTAL COZES	13,07	1,72	14,79	5
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	7,52	3,85	11,37	8
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	TALMONT-SUR-GIRONDE	2,22	0,98	3,20	2
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	ARCES-SUR-GIRONDE	2,61	1,48	4,09	3
Lagune de LE CHAY	LE CHAY	3,05	1,41	4,46	3
	TOTAL LE CHAY	4,40	1,41	5,81	3
Lagune d'EPARGNES	EPARGNES	1,93	1,38	3,31	3
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE /BOUTENAC-TOUVENT	BOUTENAC-TOUVENT	3,16	1,30	4,46	3
	BRIE-SOUS-MORTAGNE	2,94	0,86	3,80	4
	TOTAL Lagune	6,10	2,16	8,26	7
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	3,96	1,35	5,31	6
Lagune de GREZAC	GREZAC	2,75	1,53	4,28	3
Lagune de BARZAN	BARZAN	5,13	1,97	7,10	7
TOTAL CARA		678,36	222,45	900,81	359

Les réseaux sont régulièrement entretenus (curages...) et vérifiés (passages caméra, tests à la fumée...) afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon état. Si besoin des travaux sont réalisés : réparations ponctuelles, réhabilitation complète de tout un tronçon, reprise des tampons des regards de visite...

Les réhabilitations importantes sont décidées chaque année, après discussion en commission, par le Conseil Communautaire.

La même démarche est suivie pour les extensions de réseau. Les besoins exprimés par les communes sont étudiés d'un point de vue technique et financier. Les demandes sont ensuite présentées en commission puis la décision est définitivement prise lors d'un Conseil Communautaire (programmation de travaux pour l'année suivante).

Il y a 5 bassins enterrés de stockage en cas de surverse du réseau (ex : bache de Pontailiac).

Sur les **359 postes de refoulement** dont 162 sont télésurveillés afin de suivre en continu leur fonctionnement et pouvoir réagir en temps réel en cas d'incident.



Postes de refoulement « Club-Med » aux Mathes et du « Rhâ » à Saint-Palais-sur-Mer.

33 postes de refoulement sont équipés d'un groupe électrogène afin d'assurer un fonctionnement continu des postes les plus importants en cas de coupure EDF.



5 bassins de stockage
359 postes de refoulement
32 unités de lutte contre les odeurs



32 unités de lutte contre les odeurs sont présentes sur le réseau. Le traitement se fait par injection dans les canalisations d'oxygène pur ou d'air comprimé, de sels ferriques ou par traitement physico-chimique, par filtre biologique ou sur charbon actif.

4) Les ouvrages d'épuration

Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

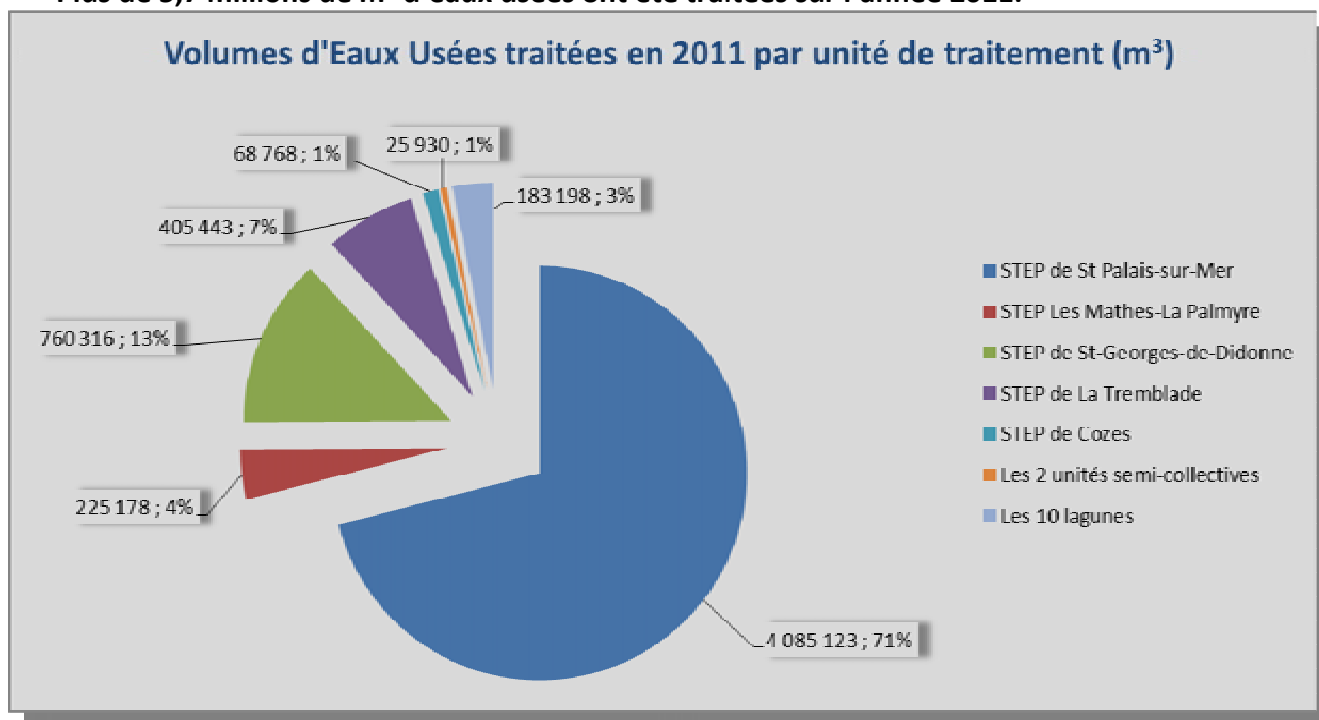
- 5 Stations d'Épuration (STEP)
- 2 unités de traitement semi-collectives
- 10 lagunes



5 753 956 m³ traités
sur l'ensemble des ouvrages

La capacité épuratoire de l'ensemble des ouvrages est de 323 975 Equivalents Habitants.

Plus de 5,7 millions de m³ d'eaux usées ont été traitées sur l'année 2011.



Les Stations d'Épuration « STEP »

La CARA dispose de 5 Stations d'Épuration décrites ci-après.

(Voir annexe 3 : carte des équipements)

⇒ STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER



STEP SAINT-PALAIS-SUR-MER
175 000 EH ; 14 communes
4 085 123 m³ traités en 2011

* Descriptif :

Elle est située chemin du Peux-Blanc, aux environs du lieu-dit « la Citerne ».

Elle a été créée en 1976, avec la mise en service des tranches 1 et 2 (100 000 EH) en 1977, puis la tranche 3 en 1983 (45 000 EH) et enfin la tranche 4 en 1990 (30 000 EH).

14 communes sont raccordées sur cet ouvrage (Arvert, Breuillet, Chaillevette, L'Eguille-sur-Seudre, Etaules, Les Mathes, Mornac-sur-Seudre, Médis, Royan, Saint Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Vaux-sur-Mer).

97 % des habitations de la zone sont raccordées au réseau d'assainissement (environ 50 800 abonnés).

Sa **capacité nominale est de 175 000 Equivalents Habitants** soit 25 100 m³/j et 10 300 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011.

✳ Traitement :



- ✳ Tranches 1 et 2 : boues activées (moyenne charge) précédées d'un traitement physico-chimique l'été (100 000 EH)
- ✳ Tranches 3 et 4 : traitement physico-chimique associé à un traitement biologique par cultures fixées (75 000 EH)
- ✳ Désinfection des eaux traitées avant rejet

↳ Rejet à marée descendante au « Puits de l'Auture ».
Réutilisation d'une partie des eaux traitées après désinfection complémentaire pour l'arrosage des golfs de Royan et de La Palmyre.



↳ Laboratoire d'analyses pour le contrôle avant rejet des eaux traitées de toutes les STEP.

↳ Unités de traitement et de compostage des boues.

↳ Unités de traitement des graisses, de lavage des sables et de produits de curage des réseaux d'assainissement.

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2011

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhitoires (mg/L)
DBO ₅	25	8	50 (1)
DCO	125	13	250 (1)
MES	30	13	85 (1)
NTK	30 (2)		

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhitoires.

(2) La station est déclarée conforme sur l'année N, si l'une au moins des valeurs, concentration moyenne annuelle ou rendement moyen annuel, est respectée.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000
Entérovirus (u/10 L)	0

* Bilan 2011 :

Il y a eu **4 085 123 m³ d'eaux usées traitées en 2011** (4 398 453 m³ en 2010 soit une baisse de 7 %). La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 11 192 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	317	431
DCO	750	1 161
MES	422	697
NTK	76	115
Pt	11	14

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	9	50	20	26	5
Concentration maximale (mg/L sur 24 h)	27	132	78	58	10

Bactériologie : 1 dépassement de la norme E. COLI (sur 64 mesures) et 1 dépassement en Streptocoques fécaux (sur 64 mesures).

⇒ STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE



STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
64 000 EH ; 3 communes
760 316 m³ traités en 2011

* Descriptif

Elle est située rue Jean Moulin (route de Saint-Georges-de-Didonne à Meschers-sur-Gironde).

Elle a été **créée en 1976** (21 000 EH) puis agrandie en 1980 (42 000 EH). Un bassin tampon a été mis en place en 1992 et enfin un agrandissement a eu lieu en 2000 (64 000 EH).

3 communes sont raccordées sur cette STEP : Saint-Georges-de-Didonne, Meschers-sur-Gironde et Semussac.

94 % des habitations de la zone sont raccordées au réseau d'assainissement (environ 11 800 abonnés).

Sa **capacité nominale est de 64 000 Equivalents Habitants** soit 9 600 m³/j et 3 840 Kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 28 mai 1999 portant modification des arrêtés du 19 octobre 1998 et du 30 novembre 1998.

* Traitement



- * Boues activées en aération prolongée précédées d'un traitement physico-chimique l'été
- * Filtration et désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet

- ↳ Rejet dans le marais de « Chenaumoine »
- ↳ Unités de traitement des boues
- ↳ Unité de dépotage des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif (réception possible 7j/7 et 24h/24 par badge)

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)		Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)		Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhitoires (mg/L)
	hiver	été	hiver	été		
DBO ₅	25 (1)	25 (1)	80 (1)	80 (1)	3	50 (2)
DCO	90 (1)	90 (1)	75 (1)	75 (1)	5	250 (2)
MES	10 (1)	20 (1)	90 (1)	90 (1)	5	85 (2)
NTK	15 (1)	15 (1)	90 (1)	70 (1)		
Pt	10 (1)	10 (1)	60 (1)	80 (1)		

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhitoires.

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL) (1)	100
Coliformes fécaux (ufc/100mL) (1)	1 000
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000
Entérovirus (u/10 L)	0
Salmonelles (ufc/L)	0
Helminthes (œuf viable et pathogène/L)	1

(1) au choix entre les 2 paramètres.

★ Bilan 2011 :

Il y a eu **760 316 m³ d'eaux usées traitées en 2011** (807 509 m³ en 2010 soit une baisse de 6 %).
La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 2 083 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	370	490
DCO	848	1 229
MES	421	627
NTK	90	125
Pt	12	15

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	4	33	9	5	5
Rendement moyen (%)	99	96	98	94	58

Bactériologie : 1 dépassement de la norme pour les Coliformes Fécaux (sur 16 mesures).

⇒ STEP de LA TREMBLADE



STEP LA TREMBLADE
24 000 EH
405 443 m³ traités en 2011

* Descriptif

Elle se situe chemin de la volière au lieu-dit « Les brandes ».

Elle a été créée en 1966 puis modifiée en 1976 (16 000 EH). Il y a eu la création d'un bassin à marée en 1979 puis un agrandissement en 2000 (24 000 EH).

Seule la commune de LA TREMBLADE est raccordée sur cette STEP.

98 % des habitations de la zone sont raccordées au réseau d'assainissement.

Sa **capacité nominale est de 24 000 Equivalents Habitants** soit 3 260 m³/j et 1 565 kg DBO₅/j. Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 17 février 1998.

* Traitement



* Boues activées en aération prolongée précédées d'une décantation primaire l'été

* Filtration et désinfection par chloration dans un canal de contact

↳ Rejet à marée descendante dans « l'estuaire de la Seudre » sous le pont reliant La Tremblade à Marennes

↳ Unité de traitement des boues

↳ Unité de traitement des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO₅	15 (1)	97 (1)	2	50 (2)
DCO	50 (1)	95 (1)	2	250 (2)
MES	15 (1)	98 (1)	2	85 (2)

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2011

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25° C.

La concentration en chlore résiduel en sortie du bassin à marée ne doit pas dépasser 0,8 mg/L sur 24h.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000

* Bilan 2011 :

Il y a eu **405 443 m³ d'eaux usées traitées en 2011** (426 399 m³ en 2010 soit une baisse de 5 %).
La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 1 111 m³.

Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	528	800
DCO	1 098	1 546
MES	521	771
NTK	96	122
Pt	14	21

Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	5	36	9	10	2
Rendement moyen (%)	99	97	92	90	86

Bactériologie : Aucun dépassement de norme pour la bactériologie.

⇒ STEP de COZES



STEP COZES
3 000 EH après travaux
68 768 m³ traités en 2011

* Descriptif

Elle est située route de Saintes.

Elle a été **créée en 1975 pour 1 400 EH** puis a été **refaite en 2011 avec augmentation de la capacité épuratoire** (mise en service de la nouvelle STEP en septembre 2011).

Seule la commune de Cozes est raccordée sur cette STEP.

Sa **capacité nominale est de 3 000 Equivalents Habitants** soit 450 m³/j et 180 kg DBO₅/j.
Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 2 mai 2008.

* Traitement



* Boues activées en aération prolongée.

↳ Unité de traitement des boues

↳ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « la Cozillone »

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	20
DCO	90
MES	35
NTK	10
Pt	2

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2011

* Bilan 2011

Il y a eu **68 768 m³ d'eaux usées traitées en 2011** (80 517 m³ en 2010 soit une baisse de 15 %). La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 188 m³.

↳ Les concentrations reçues

Ancienne STEP :

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	478	820
DCO	1 049	1 340
MES	495	878
NTK	100	151
Pt	14	20

Nouvelle STEP :

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	413	430
DCO	981	1 103
MES	417	529
NTK	102	125
Pt	13	16

↳ Qualité du rejet

Ancienne STEP :

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	32	126	60	21	19
Rendement moyen (%)	93	88	88	79	57

Nouvelle STEP :

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	3	30	4	19	2
Rendement moyen (%)	99	97	99	81	85

Du fait des importants travaux réalisés sur cette STEP, il y a eu lors du chantier et lors de la mise en route des nouvelles installations des dépassements de normes qui ne pouvaient être empêchés. Cependant, on peut noter dès à présent une nette amélioration de la qualité du rejet suite à ces travaux.

Bactériologie : Aucun dépassement de norme pour la bactériologie.

⇒ STEP Les MATHES-LA PALMYRE



STEP LES MATHES-LA PALMYRE
52 000 EH (fonctionnement estival)
225 178 m³ traités en 2011

* Descriptif :

Elle est située allée du carré d'As, à côté de l'hippodrome à la Palmyre.

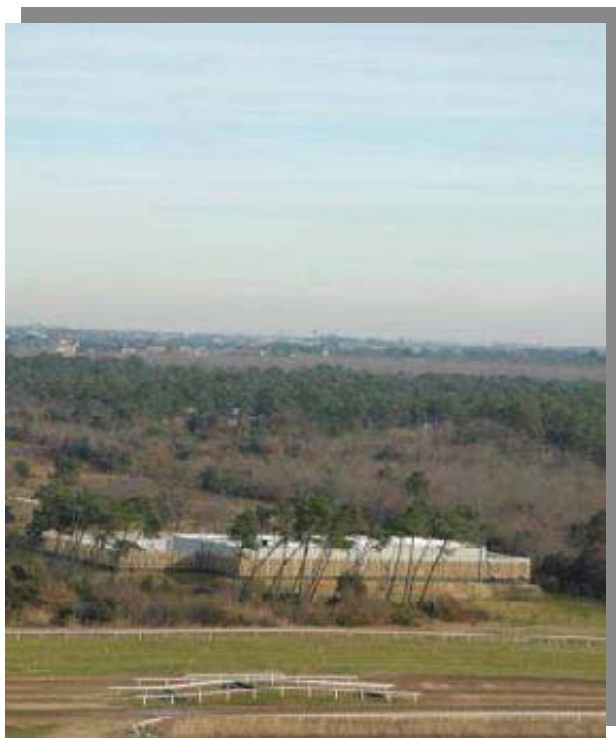
Elle a été mise en service en juillet 2008.

Sa **capacité nominale est de 52 000 Equivalents Habitants**, soit 6 500 m³/j.

Son **fonctionnement est exclusivement estival** afin de faire face au pic de fréquentation touristique de la commune et ainsi délester la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER.

Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011.

* Traitement



* Après un prétraitement les eaux usées sont traitées par des biofiltres. Tous les ouvrages sont situés à l'intérieur d'un bâtiment et une désodorisation est effectuée afin de ne provoquer aucune gêne pour le voisinage.

- * Désinfection par rayonnement UV des eaux traitées avant rejet.
- * Traitement des boues par tables d'égouttage et filtres-presses.

* Bilan 2011

Il y a eu **225 178 m³ d'eaux usées traitées en 2011** (291 045 m³ en 2010 soit une baisse de 23 %). La moyenne journalière reçue à la STEP a été d'environ 2 000 m³.

↳ Le rejet des eaux traitées est fait avec celui de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER, après passage dans des bassins à marée les eaux traitées sont évacuées au « puits de l'Auture ». Les résultats d'analyses sont ceux du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer/Les Mathes.

Les unités de traitement semi-collectives

Il y a 2 unités semi-collectives pour assurer le traitement des eaux usées de hameaux éloignés des centres bourgs.

STEP de SEMUSSAC-Puyrenaud



STEP PUYRENAUD
350 EH
24 474 m³ traités en 2011

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Puyrenaud » à SEMUSSAC

Elle a été créée en 1996 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Trignac-La Vallade ».

Sa **capacité nominale est de 350 Equivalents Habitants** soit 52,5 m³/j et 20,2 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 décembre 1996.

* Traitement



* Après un prétraitement et une décantation primaire, les eaux sont traitées par lits bactériens de type Bioclère. Les eaux traitées subissent un traitement tertiaire par filtration sur sable et chloration.

↳ Rejet des eaux traitées dans un fossé aboutissant au marais de « Chenaumoine ».

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125
MES	35
NTK	40

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2011

La bactériologie :

Streptocoques fécaux < 1 000 UFC / 100 mL

Le pH doit être compris entre 5,5 et 8,5.

* Bilan 2011

Il y a eu **24 474 m³ d'eaux usées traitées en 2011** (20 895 m³ en 2010 soit une hausse de 17 %).
La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 67 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	446	640
DCO	1 013	1 239
MES	442	657
NTK	105	123
Pt	15	19,8

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	34	149	37	85	10
Rendement moyen (%)	92	85	92	19	33

Bactériologie : Pas d'analyse hors norme pour la bactériologie.

A noter : Le sable des filtres a été changé fin 2010 ce qui a permis une nette amélioration de la qualité du traitement avec des concentrations rejetées environ divisées par 3.

↳ STEP de l'Eguille-Les Métairies



STEP LES MÉTAIRIES
25 EH
1 456 m³ traités en 2011

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les Métairies » à L'EGUILLE-SUR-SEUDRE.

Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues de ce hameau.

Sa **capacité nominale est de 25 Equivalents Habitants**, soit 4 m³/j et 1,5 kg DBO₅/j.

* Traitement

* Après un prétraitement par une fosse toutes eaux, les effluents sont traités par un filtre à sable (3 compartiments en fonctionnement alterné)

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.



↳ Les valeurs guides de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	30
DCO	120
MES	30

* Bilan 2011

Il y a eu **1 456 m³ d'eaux usées traitées en 2011** (1 580 m³ en 2010 soit une baisse de 8 %).
La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 4 m³

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	510
DCO	1 218
MES	261
NTK	88
Pt	12,4

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	2	30	10	6	8
Rendement moyen (%)	99	98	96	93	32

En l'absence de canal de mesure, les prélèvements sont réalisés dans un regard de visite ce qui altère la qualité du prélèvement.

Il est à noter que suite à des travaux (remplacement du sable, gravier...) la qualité du rejet s'est nettement améliorée.

Les lagunes

Il y a **10 lagunes** permettant le traitement des eaux usées des communes rurales.

⇒ Lagune d'ARCÈS-SUR-GIRONDE



LAGUNE ARCÈS-SUR-GIRONDE
500 EH
14 802 m³ traités en 2011

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Près du Breuil ».

Elle a été **créée en 1993** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du Bourg.

Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 25 juin 1993.

* Traitement

* Traitement par lagunage naturel.

↳ Rejet dans le ruisseau « Le Godard »

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	30
DCO	90
MES	30
NTK	40

* Bilan 2011

Il y a eu **14 802 m³ d'eaux usées traitées en 2011** (12 446 an 2010 soit une hausse de 19 %).

La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 41 m³

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	840
DCO	1 416
MES	640
NTK	108
Pt	18

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	5	81	15	32	6
Rendement moyen (%)	99	94	98	70	65

Bactériologie : Aucun dépassement de normes pour la bactériologie.

↳ Lagune de BARZAN



LAGUNE BARZAN
500 EH
16 254 m³ traités en 2011

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « la Providence ».

Elle a été créée en 2007 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg et des hameaux « Les Monards », « chez Garnier » et « chez Grenon ».

Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 9 novembre 2005.

* Traitement

* Traitement par lagunage naturel.

↳ Rejet dans le ruisseau « Le Désir »



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DCO	125
MES	150

Rendement minimum de 60 % sur l'azote total et le phosphore.

Bactériologie : E. COLI < 1 000 UFC/100 mL

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25°C.

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2011

* Bilan 2011

Il y a eu **16 254 m³ d'eaux usées traitées en 2011** (13 657 m³ en 2010 soit une hausse de 19 %).
La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 45 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	380
DCO	855
MES	375
NTK	99
Pt	10,5

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

En l'absence de rejet, il n'a pas pu être réalisé de prélèvements d'effluents en sortie de lagune et donc il n'y a pas eu de mesure de la qualité du rejet.

↳ Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE et BOUTENAC-TOUVENT



LAGUNE BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT
700 EH
12 607 m³ traités en 2011

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Le Quartier de la Corne » à BRIE-SOUS-MORTAGNE.

Elle a été **mise en service en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Brie-sous-Mortagne et du hameau de « Touvent ».

Sa **capacité nominale est de 700 Equivalents Habitants**, soit 105 m³/j et 42 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 décembre 2003.

* Traitement

* Traitement par lagunage naturel (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins.



3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2011

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125
MES	150

* Bilan 2011

Il y a eu **12 607 m³ d'eaux usées traitées en 2011** (15 482 m³ en 2010 soit une baisse de 19 %).
La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 35 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	550
DCO	1 970
MES	406
NTK	106
Pt	14

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	18	117	125	25	6
Rendement moyen (%)	97	94	69	76	54

↳ Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les prés de la rivière ».

Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues des bourgs de CHENAC et SAINT-SEURIN-D'UZET.

Sa **capacité nominale est de 600 Equivalents Habitants** soit 72 m³/j et 36 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 5 novembre 2003.



LAGUNE CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET
600 EH
26 741 m³ traités en 2011

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2011

* Traitement

* Traitement par lagunage naturel.

↳ Infiltration des eaux traitées dans une roselière.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25 (sur échantillon filtré)
DCO	125 (sur échantillon filtré)
MES	150

* Bilan 2011

Il y a eu **26 741 m³ d'eaux usées traitées en 2011** (25 930 m³ en 2010 soit une hausse de 3 %).
La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 73 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	360
DCO	604
MES	319
NTK	137
Pt	12,7

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	16	90	145	11	4,8
Rendement moyen (%)	96	85	55	92	63

⇒ Lagune de COZES – Les Bretons



LAGUNE COZES – LES BRETONS
50 EH

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « les Bretons » à COZES.

Elle a été **créée en 1983** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Les Bretons ».

Sa **capacité nominale est de 50 Equivalents Habitants**, soit 7,5 m³/j et 3 kg BDBO₅/j.
Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations.

* Traitement

* Traitement par lagunage naturel.

⇒ Rejet des eaux traitées au fossé.



* Bilan 2011

Il n'y a pas d'analyse réalisée sur les effluents de cette lagune.

⇒ Lagune d'EPARGNES



LAGUNE EPARGNES
250 EH
6 227 m³ traités en 2011

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Le Maine Suchard ».
 Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg.
 Sa **capacité nominale est de 250 Equivalents Habitants**, soit 38 m³/j et 15 kg DBO₅/j.
 Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 octobre 2002.

* Traitement

* Traitement par lagunage naturel
 (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées en été,
 dans 2 bassins (2* 3 020 m²).



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25 (sur échantillon filtré)
DCO	125 (sur échantillon filtré)
MES	150

* Bilan 2011

Il y a eu **6 227 m³ d'eaux usées traitées en 2011** (5 942 m³ en 2010 soit une hausse de 5 %).
 La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 17 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	310
DCO	657
MES	288
NTK	76
Pt	9

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	4	74	7	28	8
Rendement (% sur 24 h)	99	89	99	64	15

⇒ Lagune de GREZAC

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Sous les Bois ».
 Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
 Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
 Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 avril 2006.



LAGUNE GREZAC
500 EH
22 240 m³ traités en 2011

* Traitement

* Traitement par lagunage naturel
 (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins
 d'infiltration (2 * 300 m²).



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125

* Bilan 2011

Il y a eu **22 240 m³ d'eaux usées traitées en 2011** (21 153 m³ en 2010 soit une hausse de 5 %).
 La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 61 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	800
DCO	1 330
MES	558
NTK	106
Pt	15,5

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	8	110	153	6	3
Rendement (% sur 24 h)	99	92	73	94	80

⇒ Lagune de LE CHAY



LAGUNE LE CHAY
500 EH
15 240 m³ traités en 2011

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Pièces de l'Etang ».
 Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
 Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
 Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 25 septembre 2000.

* Traitement

- * Traitement par lagunage naturel (3 bassins en série).
- ↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration (2 * 410 m²).



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	35

Ou 60 % de rendement sur la DBO₅ et la DCO.

* Bilan 2011

Il y a eu **15 240 m³ d'eaux usées traitées en 2011** (12 496 m³ 2010 soit une hausse de 22 %).
 La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 42 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	387
DCO	1 041
MES	497
NTK	171
Pt	6,8

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	5	124	17	35	4
Rendement (% sur 24 h)	99	88	97	80	41

⇒ Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE



LAGUNE MORTAGNE-SUR-GIRONDE
1 500 EH
41 750 m³ traités en 2011

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les Mottes ».

Elle a été **créée en 1987** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

Sa **capacité nominale est de 1 500 Equivalents Habitants**, soit 225 m³/j et 90 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 15 juillet 1987.

* Traitement

* Traitement par lagunage naturel
 (3 bassins en série).

↳ Rejet des eaux traitées dans
 les canaux rejoignant la Gironde.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h) après filtration
DBO ₅	30
DCO	90
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : **Coliformes totaux < 100 UFC/100 mL**

- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 28°C.

* Bilan 2011

Il y a eu **41 750 m³ d'eaux usées traitées en 2011** (44 186 m³ en 2010 soit une baisse de 6 %).

La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 114 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	353	460
DCO	837	947
MES	368	424
NTK	101	140
Pt	12,5	16,5

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	10	95	24	17	6
Rendement moyen (%)	97	87	93	83	52

2 analyses hors normes pour la DCO mais il est à noter que la qualité du rejet s'est améliorée par rapport à 2010.

Bactériologie : 4 analyses hors normes pour les Coliformes Totaux.

↳ Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE



LAGUNE TALMONT-SUR-GIRONDE
500 EH
8 568 m³ traités en 2011

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les tamarins ».

Elle a été **créée en 1991** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau « Le Cailleau ».

Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 26 novembre 1990.

* Traitement

* Traitement par lagunage naturel.

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	40
DCO	120
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : **Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL**

- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 25°C.

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2011

* Bilan 2011

Il y a eu **8 568 m³ d'eaux usées traitées en 2011** (11 173 m³ en 2010 soit une baisse de 23 %).
La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 23 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	640
DCO	1 360
MES	610
NTK	97
Pt	15

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	10	71	8	11	7
Rendement moyen (%)	98	95	99	89	55

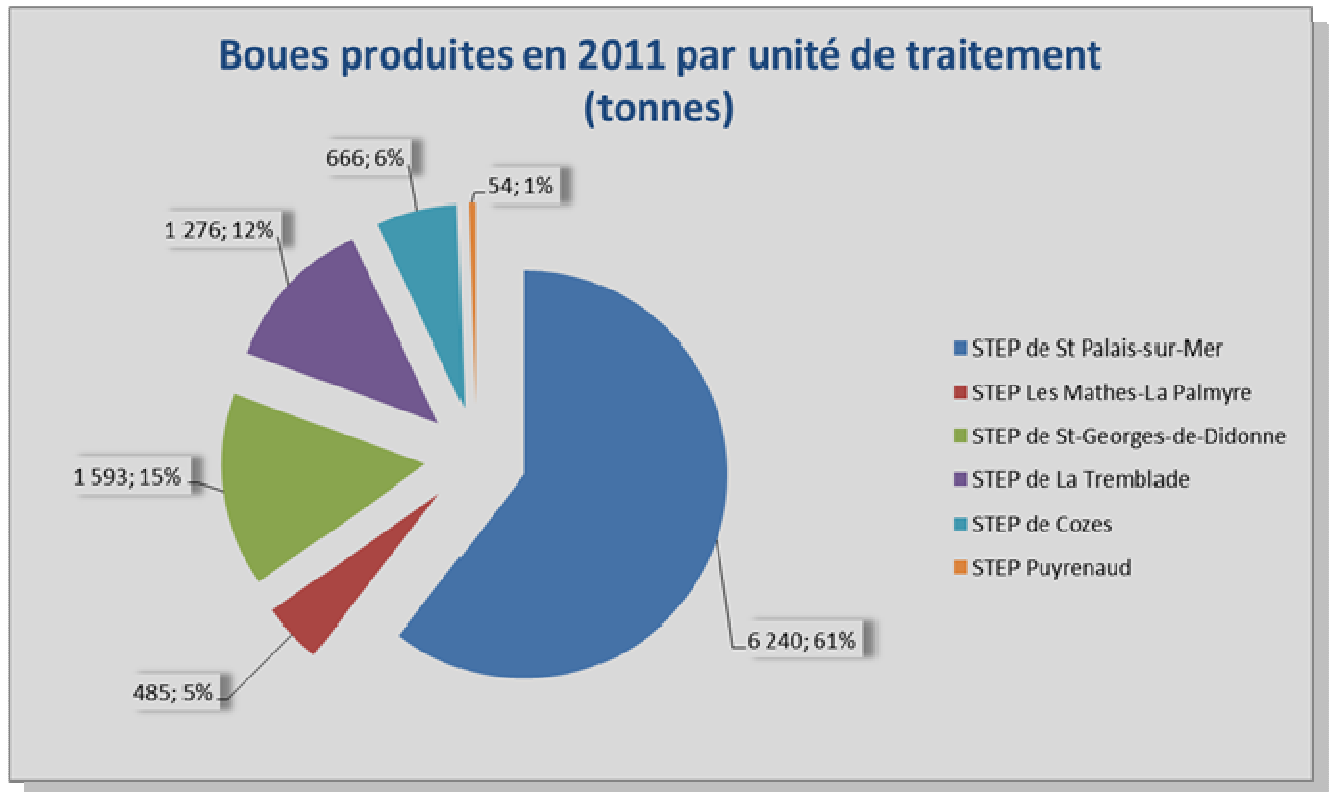
Bactériologie : Aucun dépassement de norme pour la bactériologie.

5) Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration

* Les boues

↳ Production et qualité

L'ensemble des ouvrages d'épuration de l'Agglomération a produit **10 315 Tonnes de boues** soit environ **2 600 Tonnes de matières sèches**. (12 074 Tonnes en 2010 soit une baisse de 15 %)



↳ STEP DE SAINT-PALAIS-SUR-MER

• Traitement

- **Boues issues des tranches 1 et 2**

Épaississement dans un épaisseur hersé puis déshydratation par centrifugeuses et chaulage puis valorisation en agriculture. (silo de stockage de 3 600 m³ se situe à Saint-Sulpice-de-Royan). Une partie des boues déshydratées non chaulées peut être compostée avec des écorces de pin.

- **Boues issues des tranches 3 et 4**

Ajout de chlorure ferrique et de lait de chaux puis déshydratation par 2 filtres presses (110 plateaux chacun) et stockage de ces boues solides chaulées sur une aire bétonnée dans l'enceinte de la station.

- Production

6 240 Tonnes produites en 2011 (8 486 Tonnes en 2010).

Siccité moyenne de 32,7 % pour les tranches 1 et 2 et siccité moyenne de 39,1 % pour les tranches 3 et 4.

- Qualité des boues

- **Boues issues des tranches 1 et 2** : 100 % de boues produites conformes.

- **Boues issues des tranches 3 et 4** : 100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

- Traitement

Épaississement dans 2 épaisseurs hersés puis déshydratation sur 2 filtres à bandes presseuses et chaulage avant valorisation par épandage agricole (silo de stockage de 3 000 m³ situé à Cozes).

- Production

2 295 Tonnes produites en 2011 dont 648 Tonnes issues de la STEP de COZES (avant travaux) et 54 Tonnes issues de Puyrenaud (2 252 Tonnes en 2010).

Siccité moyenne de 25,3 %.

- Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de LA TREMBLADE

- Traitement

Épaississement dans un épaisseur hersé puis déshydratation sur filtre à bandes presseuses et chaulage (silo de stockage sur la commune du Gua : 1 000 m³).

- Production

1 276 Tonnes produites en 2011 (1 342 Tonnes en 2010).

Siccité moyenne 19,4 %.

- Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de COZES

- Traitement

Les boues de l'ancienne STEP étaient envoyées à la STEP de Saint-Georges-de-Didonne pour traitement alors que les boues de la nouvelle STEP sont traitées sur site par centrifugation et chaulage.

- Production

666,3 Tonnes produites en 2011 (819 Tonnes en 2010).
(648 Tonnes de boues liquides pour l'ancienne STEP et 18,3 Tonnes pour la nouvelle STEP).

- Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP des MATHES-LA PALMYRE

- Traitement

Épaississement sur 2 tables d'égouttage puis déshydratation par 2 filtres presses et chaulage.

- Production

485 Tonnes produites en 2011 (391 Tonnes en 2010).
Siccité moyenne 39,4 %.

- Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇒ Le devenir des boues

La destination finale des boues issues des STEP du Pays Royannais est la valorisation agricole.

L'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011 fixe les prescriptions techniques générales et particulières applicables aux opérations d'épandage en milieu agricole des boues résiduares des stations d'épuration de la CARA.

Il y a 60 agriculteurs associés pour cette valorisation agricole des boues. La surface totale du périmètre d'épandage est de 3 349,55 ha sur 817 parcelles **situées sur 54 communes.** La **superficie épandable est de 3 269,06 ha.**

Un suivi agronomique est réalisé par la Chambre d'Agriculture qui apporte également des conseils de fertilisation aux agriculteurs associés.

Les boues sont fournies et épandues gratuitement sur les parcelles.



* Les refus de grilles en entrée de STEP

Les refus de grilles sont éliminés avec les ordures ménagères.

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 19,9 m³
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 3 900 kg
- STEP de LA TREMBLADE : 5 100 kg (y compris les refus de grilles des matières de vidange)
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 2 850 kg
- STEP de PUYRENAUD : 630 kg

* Les refus de grilles des matières de vidange

- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 8 950 kg
- STEP de LA TREMBLADE : compris dans les refus de grilles en entrée de STEP

* Les sables

Les sables sont en partie réutilisés après traitement lors des travaux de voirie.

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 122,6 m³
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 10 m³
- STEP de LA TREMBLADE : 18 m³
- STEP de COZES : 19 m³
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 16 m³

Apport à la STEP de St Palais-sur-Mer de 212 m³ de résidus de nettoyage des réseaux, postes de refoulement...

* Les graisses

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 71 m³
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 68 m³
- STEP de LA TREMBLADE : 73 m³
- STEP de COZES : 6 m³
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 12 m³

Apport à la STEP de St Palais-sur-Mer de 130 m³ de graisses.

* Les apports de matières de vidange

- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 6 224 m³
- STEP de LA TREMBLADE : 4 632 m³

6) Les faits marquants de l'exercice

↳ Travaux d'extension de la STEP de COZES à 3 000 Equivalents Habitants

Cette station d'épuration située route de Saintes dispose d'une **capacité de traitement de 3 000 Equivalents Habitants (EH)**. Elle a été mise en service en septembre 2011.

L'ancien équipement, créé en 1975 prévu pour 1 400 E.H. était devenu sous-dimensionné du fait de l'augmentation de la population de la commune.

Aussi pour **garantir un traitement optimal des eaux usées de la commune** aujourd'hui mais aussi pour les années à venir, **la CARA a décidé de réaliser d'importants travaux**.

De nouveaux bassins de traitement des eaux usées ont été construits tout comme un local de traitement des boues d'épuration, une surveillance à distance des équipements...

La STEP fonctionne selon le principe de la boue activée à faible charge. Les eaux traitées sont désinfectées avant de retourner à la « Cozillone »

Retour en images sur ce chantier...

Ferrailage du voile du bassin d'aération



Fondations du local d'exploitation et de traitement des boues



Visite du chantier (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises)



Clarificateur



Vue d'ensemble (clarificateur, puits à boues, bassin d'aération...)



Mise en eau du clarificateur



Zone d'infiltration des eaux traitées



Prétraitements (dégrillage, dessablage, dégraissage)



Démolition des anciens ouvrages



Local déshydratation des boues, bennes de stockage, silo à chaux



Centrifugeuse à boues



Vue d'ensemble de la STEP



↳ Travaux d'amélioration de la désodorisation à la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER et mise en place de centrifugeuses pour les boues des tranches T1 et T2.



3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2011

↳ **Extension de réseaux** notamment à ARVERT (rue du graveau, rue du maine violleau), BRIE-SOUS-MORTAGNE (rue de la paix), CHAILLEVETTE (impasse de la borderie), MEDIS (fief de la motte), SAINT-PALAIS-SUR-MER (avenue de la Cheville)...

↳ **Réhabilitation de réseaux** notamment à ROYAN (rue Ampère, rue Arago), SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE (bd de Lattre de Tassigny/bd Frénil/bd de la côte de beauté), SAINT-PALAIS-SUR-MER (allée des combes/avenue des acacias), SAUJON (rue du port, rue de la pierre levée)...



↳ **Arrêtés préfectoraux du 26 janvier 2011 portant autorisant du système d'assainissement SAINT-PALAIS-SUR-MER / LES MATHES-LA PALMYRE et du plan d'épandage des boues d'épuration.**

↳ **Hydrocurage préventif de 126,3 km de réseau** soit 18,6 % du linéaire total (pourcentage d'entretien contractuel du délégataire de 18 %).

Hydrocurage curatif de 434 branchements (partie publique) (404 en 2010) et 256 désobstructions de réseaux (258 en 2010).

↳ **Inspection télévisée de 14,36 km de réseau.**

Le pourcentage contractuel à réaliser par le délégataire est de 2 % soit 13,57 km auxquels il faut ajouter 1,15 km non réalisé en 2010 soit 14,71 km à faire en 2011.

Il y aura donc 350 m à effectuer en plus en 2012.

Inspection télévisée de 3,18 km sur réseaux neufs.

↳ Plus de **1 300 branchements contrôlés** dont 1 030 à la demande de notaires dans le cadre de la vente d'immeubles.

B) Assainissement Non Collectif



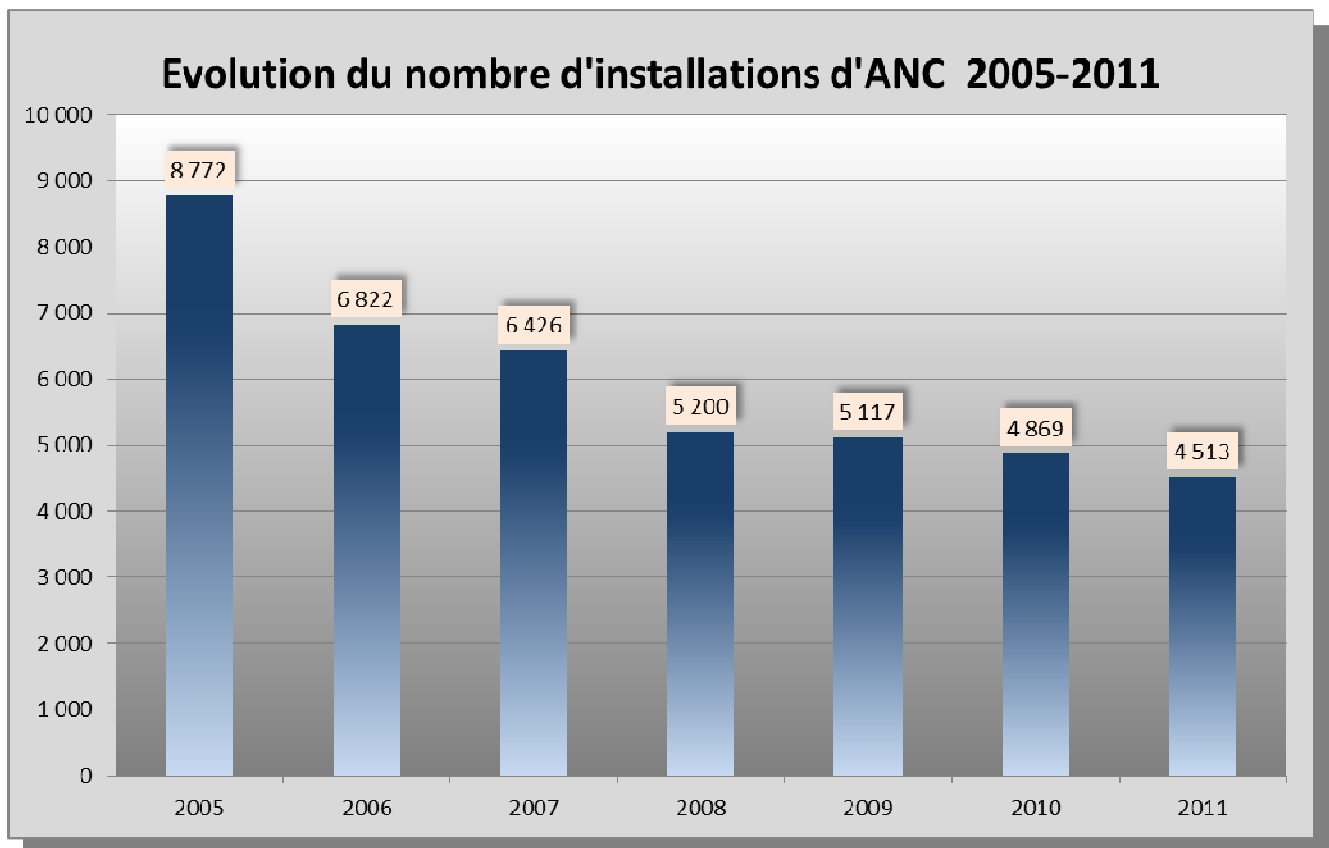
4 500 dispositifs d'ANC existants

1) Nombre d'utilisateurs

Lorsque la parcelle n'est pas desservie par le réseau public d'assainissement, l'habitation doit être équipée d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif « ANC » en bon état de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente le nombre d'ANC sur le territoire de la CARA. Cependant, pour les communes signalées d'un *, qui n'ont pas encore été diagnostiquées, il s'agit d'une estimation issue du nombre d'abonnés en Eau Potable qui ne sont pas abonnés en Assainissement Collectif. Des différences peuvent apparaître entre le chiffre donné et le nombre réel d'ANC car cette estimation prend également en compte les compteurs d'arrosage ou autres utilisations ne générant pas d'eaux usées.

Commune	Nombre d'abonnés Assainissement	Nombre d'ANC	% d'ANC
ARCES-SUR-GIRONDE	411	242	59
ARVERT	2 069	138	7
BARZAN	338	110	33
BOUTENAC-TOUVENT	139	48	35
BREUILLET	1 625	196	12
BRIE-SOUS-MORTAGNE	152	20	13
CHAILLEVETTE	883	31	4
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	453	272	60
COZES	1 236	331	27
EPARGNES	430	345	80
ETAULES	1 409	30	2
FLOIRAC	182	182	100
GREZAC	444	280	63
LA TREMBLADE	5 100	91	2
LE CHAY	364	124	34
L'EGUILLE-SUR-SEUDRE	536	6	1
LES MATHES *	4 426	187	4
MEDIS	1 392	266	19
MESCHERS-SUR-GIRONDE *	3 299	370	11
MORNAC-SUR-SEUDRE	554	29	5
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	727	181	25
ROYAN *	20 025	80	1
SAINT-AUGUSTIN	932	53	6
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE*	8 017	130	2
SAINT-PALAIS-SUR-MER*	6 347	150	2
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	37	37	100
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	1 524	79	5
SAUJON	4 360	156	4
SEMUSSAC	1 165	205	18
TALMONT-SUR-GIRONDE	147	14	10
VAUX-SUR-MER *	6 213	130	2
TOTAL CARA	74 936	4 513	6



Il est à noter que le règlement de service a été validé par le Conseil Communautaire le 5 février 2010. Il permet de définir les relations entre les usagers et le service, les droits et obligations de chacun...

2) Les contrôles réalisés en 2011

* Les installations neuves

Le service vérifie la conception et l'implantation des projets des usagers puis réalise un contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement donnant lieu à l'établissement d'une Attestation de Mise En Service (AMES).



3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2011

↳ Récapitulatif des dossiers d'ANC neufs traités en 2011 (conception, exécution)

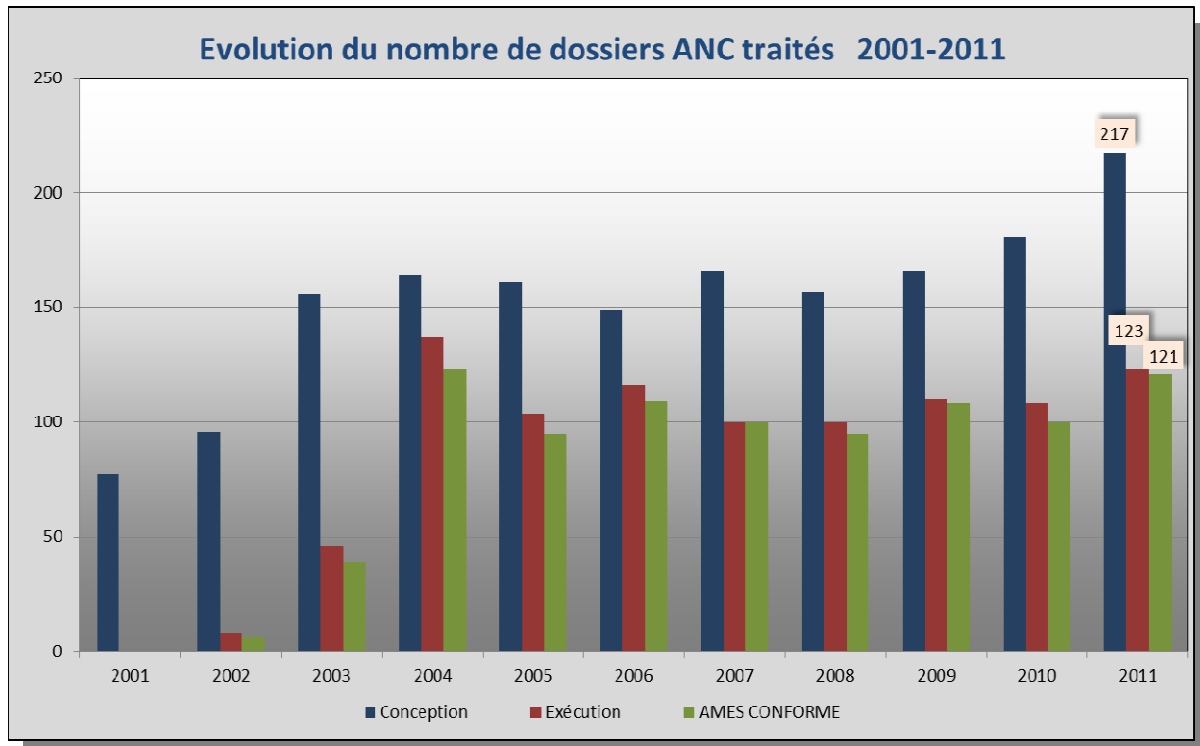
	CONCEPTION		EXECUTION				
	Nombre de dossiers reçus	Projets autorisés à être réalisés (PC obtenu ou DT ou rénovation...)	AMES EFFECTUEE DANS L'ANNEE				
			CONFORME	NON-CONFORME	Demande de contrôle après Remblaiement	TOTAL AMES	% de conformité
ARCES-SUR-GIRONDE	9	9	7	1		8	88
ARVERT	6	6					
BARZAN	3	3	7			7	100
BOUTENAC-TOUVENT	0	0					
BREUILLET	14	14	4			4	100
BRIE-SOUS-MORTAGNE	2	1	1			1	100
CHAILLEVETTE	5	4					
CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET	20	19	7			7	100
COZES	7	6	2			2	100
EPARGNES	20	16	13		1	14	93
ETAULES	4	4					
FLOIRAC	2	2	3			3	100
GREZAC	19	19	23			23	100
LA TREMBLADE	4	4	1			1	100
LE CHAY	1	1	1			1	100
L'EGUILLE-SUR-SEUDRE	0	0					
LES MATHES	11	9	5			5	100
MEDIS	16	16	7			7	100
MESCHERS-SUR- GIRONDE	12	10	6			6	100
MORNAC-SUR-SEUDRE	0	0	1			1	100
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	8	6	10			10	100
ROYAN	1	1	1			1	100
SAINT AUGUSTIN	5	4	1			1	100
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	4	3	1			1	100
SAINT-PALAIS-SUR-MER	1	1					
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	0	0					
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	9	7	4			4	100
SAUJON	12	12	8			8	100
SEMUSSAC	21	17	8			8	100
TALMONT-SUR-GIRONDE	0	0					
VAUX-SUR-MER	1	1					
TOTAL	217	195	121	1	1	123	98



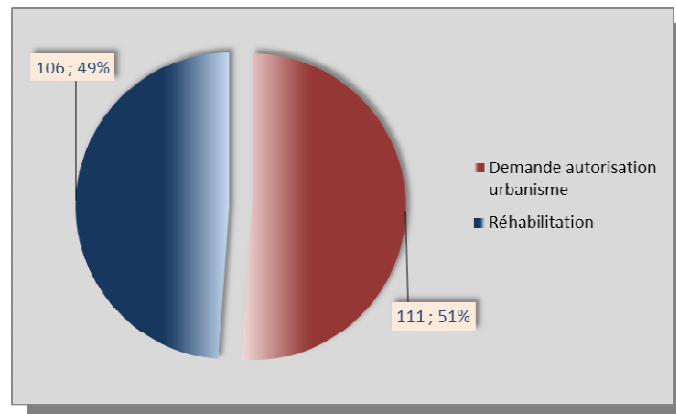
**123 installations neuves
mises en place en 2011**

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2011

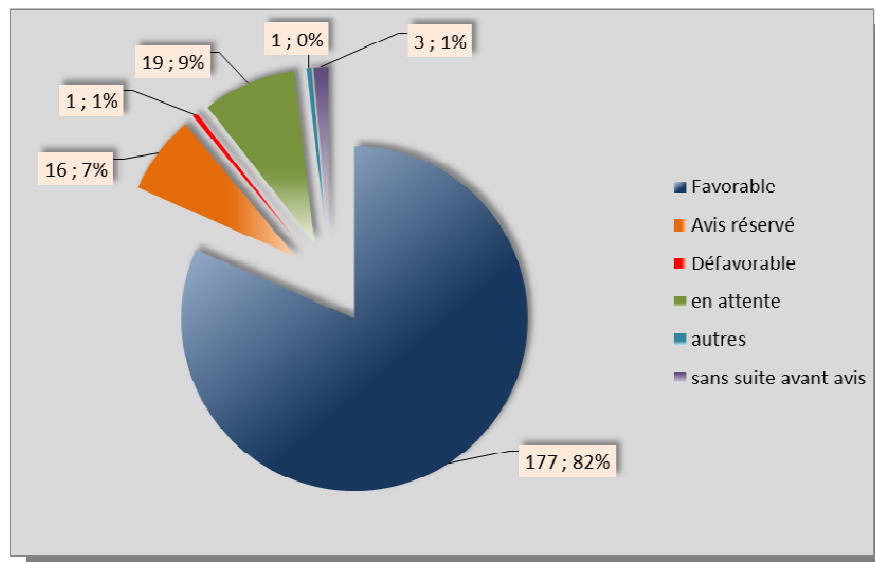
↳ Evolution du nombre de dossiers instruits entre 2001 et 2011 :



↳ Répartition des dossiers instruits, conception, selon le type de demande :

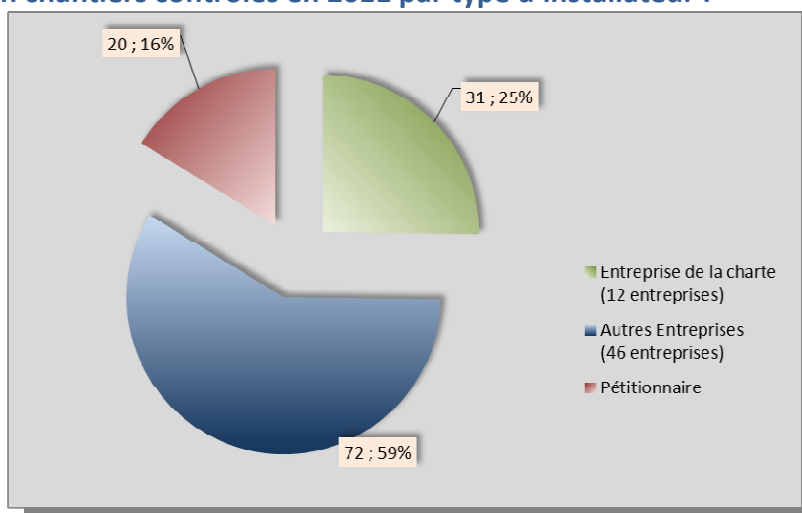


↳ Les avis émis sur les dossiers, conception :



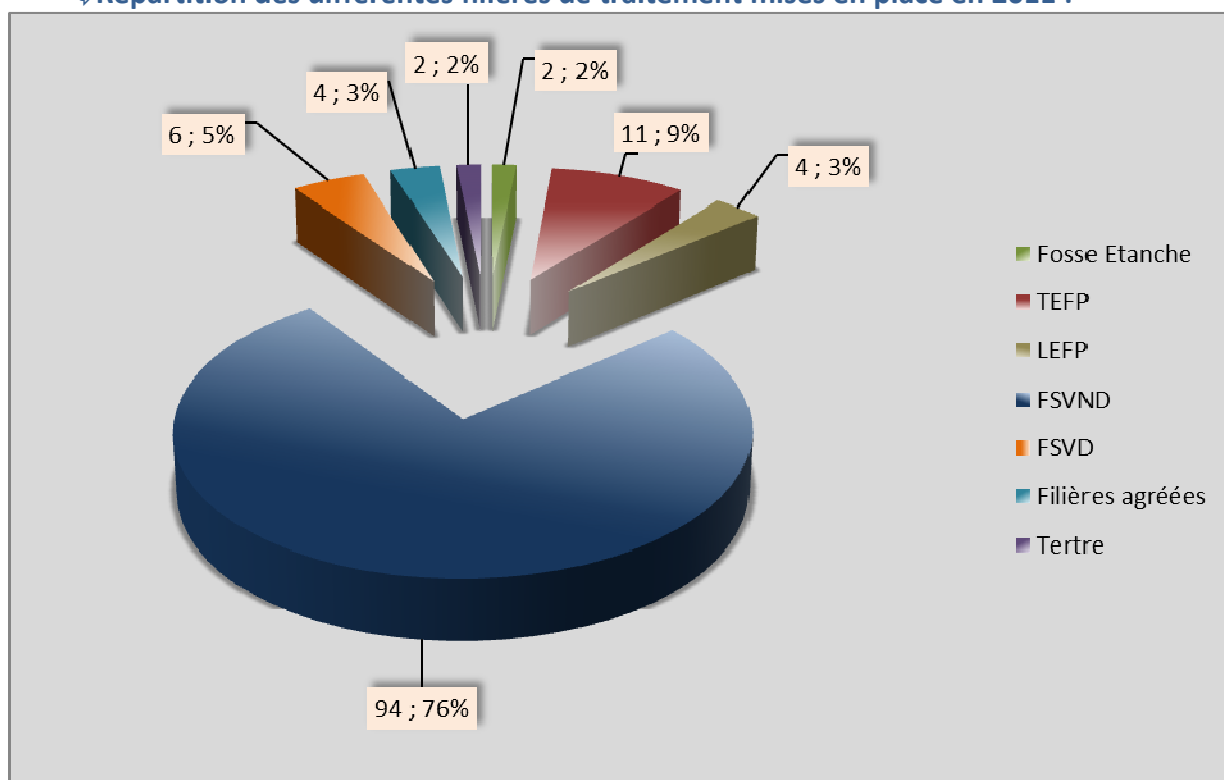
↳ Le délai d'instruction a été de 19 jours en moyenne pour l'année 2011 (délai entre l'arrivée du dossier à la CARA et l'envoi de l'avis par le SPANC).

↳ Répartition chantiers contrôlés en 2011 par type d'installateur :



Une charte de qualité a été créée sur l'ensemble de la Charente-Maritime regroupant les acteurs de l'Assainissement Non Collectif (SPANC, Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB...). Une liste annuelle des entreprises sélectionnées est diffusée tous les ans aux usagers, mairies, architectes... Cette charte a pour but d'améliorer la qualité des travaux, l'information des usagers...

↳ Répartition des différentes filières de traitement mises en place en 2011 :



La réglementation prévoit en effet que selon le type de sol en place, l'installation n'est pas la même afin de s'adapter aux caractéristiques du sol, à son pouvoir épurateur, à sa capacité d'infiltration.... (TEFP : Tranchées d'Épandage à Faible Profondeur ; LEFP : Lit d'Épandage à Faible Profondeur ; FSVND : Filtre à Sable Vertical Non Drainé ; FSVD : Filtre à Sable Vertical Drainé...).

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2011

↳ Les réhabilitations d'installations existantes :

La réhabilitation d'une installation existante s'impose à l'usager lorsque celle-ci est en mauvais état de fonctionnement pouvant engendrer des problèmes sur la salubrité publique ou une pollution de l'environnement. Ceci peut être le cas en l'absence de traitement complet des eaux usées, un mauvais état des ouvrages, une mauvaise infiltration des effluents dans le sol....

	Dossiers reçus Total
ARCES-SUR-GIRONDE	2
ARVERT	1
BARZAN	3
BOUTENAC-TOUVENT	0
BREUILLET	11
BRIE-SOUS-MORTAGNE	0
CHAILLEVETTE	3
CHENAC-ST SEURIN D'UZET	10
COZES	2
EPARGNES	12
ETAULES	1
FLOIRAC	1
GREZAC	13
LA TREMBLADE	2
LE CHAY	0
L'EGUILLE-SUR-SEUDRE	0
LES MATHES	4
MEDIS	5
MESCHERS-SUR-GIRONDE	5
MORNAC-SUR-SEUDRE	0
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	3
ROYAN	1
SAINT-AUGUSTIN	2
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	3
SAINT-PALAIS-SUR-MER	0
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	0
SAINT-SULPICE -DE-ROYAN	5
SAUJON	10
SEMUSSAC	6
TALMONT SUR GIRONDE	0
VAUX-SUR-MER	1
TOTAL ARA	106

* Les installations existantes



575 diagnostics d'ANC existants

Le diagnostic des installations d'assainissement existantes a été réalisé en 2010 pour l'ensemble des habitations non raccordées au réseau public d'assainissement sur les communes de Arvert, Chaillevette, Etaules, La Tremblade, L'Eguille-sur-Seudre, Saint Augustin et Saint-Sulpice-de-Royan. De plus des diagnostics ont été effectués sur diverses communes lors des ventes d'immeubles.

↳ Les diagnostics réalisés en 2011 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Nombre de diagnostics des dispositifs d'ANC existants réalisés
ARCES-SUR-GIRONDE	2
ARVERT	117
BARZAN	3
BOUTENAC-TOUVENT	1
BREUILLET	168
BRIE-SOUS-MORTAGNE	0
CHAILLEVETTE	25
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	13
COZES	10
EPARGNES	7
ETAULES	24
FLOIRAC	6
GREZAC	4
LA TREMBLADE	5
LE CHAY	3
L'EGUILLE-SUR-SEUDRE	5
LES MATHES	3
MEDIS	10
MESCHERS-SUR-GIRONDE	15
MORNAC-SUR-SEUDRE	2
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	4
ROYAN	2
SAINT-AUGUSTIN	46
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	7
SAINT-PALAIS-SUR-MER	4
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	1
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	72
SAUJON	11
SEMUSSAC	5
TALMONT-SUR-GIRONDE	0
VAUX-SUR-MER	0
TOTAL	575

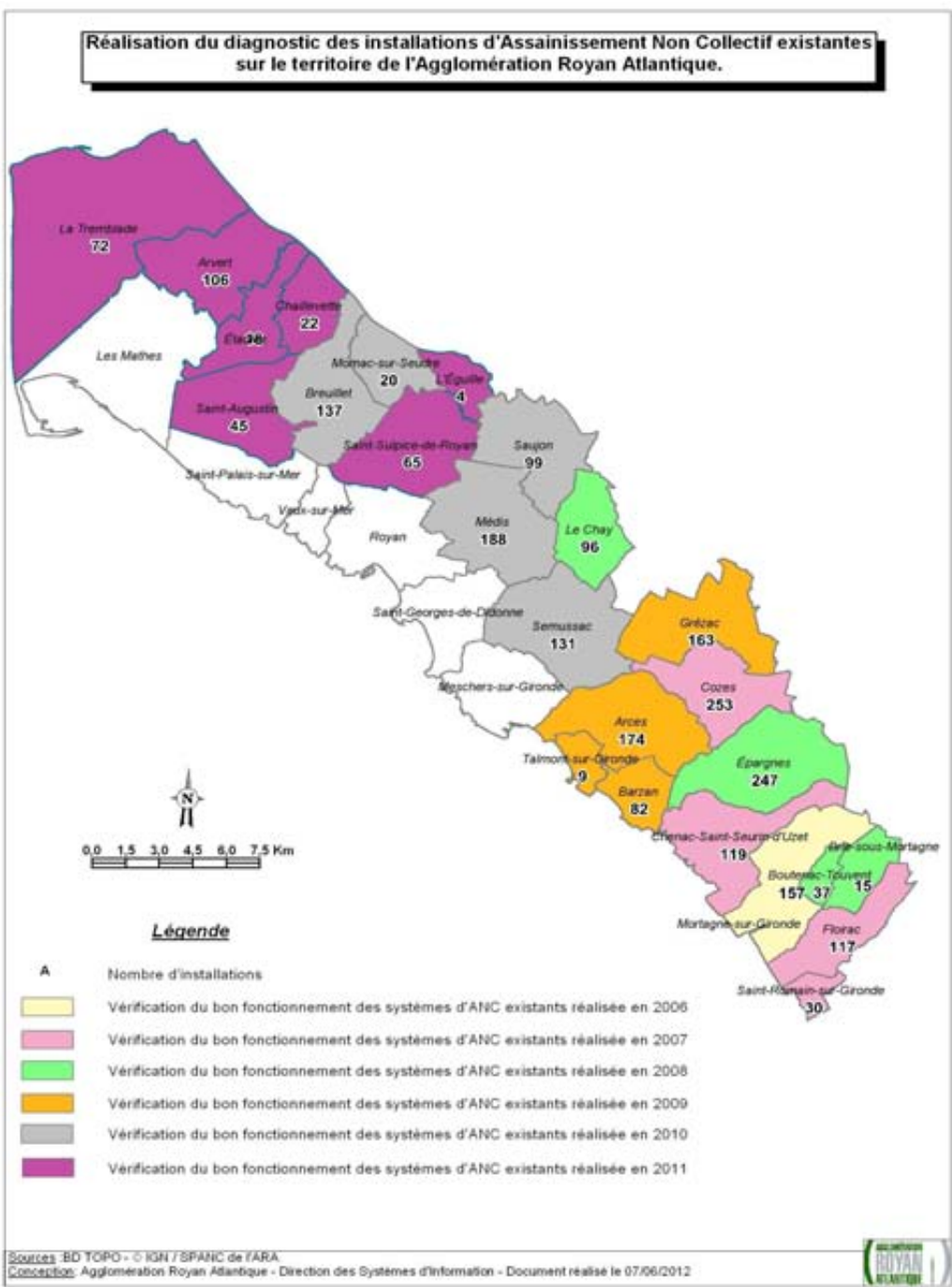
Sur les 575 diagnostics effectués, 93 l'ont été dans le cadre de ventes.

Au 31 décembre 2011, il y a 25 communes pour lesquelles le diagnostic a été réalisé, soit plus de 3 500 installations vérifiées (diagnostics et contrôles du neuf) soit environ 80 % du parc estimé d'ANC.

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2011



Réalisation du diagnostic des installations d'Assainissement Non Collectif existantes sur le territoire de l'Agglomération Royan Atlantique.



A) Assainissement Collectif



1,98 € TTC / m³ en 2011 (prix du service assainissement collectif hors redevance agence de l'eau)

1- Les modalités de tarification

La rémunération de la collectivité a été fixée pour l'année 2011 par délibération votée par le Conseil Communautaire du 13 décembre 2010.

La Compagnie des Eaux de Royan est rémunérée selon les modalités du contrat d'affermage reçu en Préfecture le 29 juin 2006. La rémunération est indexée annuellement en application de la formule de variation indiquée dans le contrat d'affermage. L'évolution du prix se fait par application d'une formule d'indexation prenant en compte un gain de productivité de 1,10 % / an et les conditions de révision des tarifs prévus au chapitre IX du contrat.

La facturation auprès des clients est réalisée par la Compagnie des Eaux de Royan.

2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube

Comparaison 2010-2011

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2011	Prix 2010	Prix 2011	Prix 2010
Partie fixe (€ HT)	51,98	51,31	65,95	64,98
Prix au m ³ (€ HT)	0,5624	0,5552	0,335	0,33

Comparaison 2011-2012

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2012	Prix 2011	Prix 2012	Prix 2011
Partie fixe (€ HT)	53,91	51,98	65,95	65,95
Prix au m ³ (€ HT)	0,5833	0,5624	0,3420	0,335

3- La facture d'eau

Comparaison 2010-2011 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

Collecte et traitement des eaux usées	m ³	Prix unitaire 1 ^{er} janvier 2011 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2011 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2010 (€)	Evolution 2010 / 2011 %
Part du délégataire					
Abonnement annuel		51,98	51,98	51,31	+ 1,3
Consommation	120	0,5624	67,49	66,62	+ 1,3
Part de la collectivité					
Abonnement annuel		65,95	65,95	64,98	+ 1,5
Consommation	120	0,335	40,20	39,60	+ 1,5
TVA 5,5 %			12,41	12,24	+ 1,4
Sous total TTC « assainissement »			238,03	234,75	+ 1,4
Soit le m³ TTC hors abonnement			0,9468	0,9339	+ 1,4
Soit le m³ TTC avec abonnement			1,9836	1,9563	+ 1,4

Sur la facture reçue par les usagers il faut rajouter la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,196 € HT/m³ soit 24,81 € TTC pour 120 m³. Le montant total de la facture est donc de 262,84 € soit **2,19 € TTC/m³ en 2011**.

4) BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 2011

Comparaison 2011-2012 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

Collecte et traitement des eaux usées	m ³	Prix unitaire 1 ^{er} janvier 2012 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2012 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2011 (€)	Evolution 2011 / 2012 %
Part du délégataire					
Abonnement annuel		53,91	53,91	51,98	+ 3,7
Consommation	120	0,5833	70	67,49	+ 3,7
Part de la collectivité					
Abonnement annuel		65,95	65,95	65,95	0
Consommation	120	0,342	41,04	40,20	+ 2,1
TVA 7 %			16,16	12,41	+ 30
Sous total TTC « assainissement »			247,06	238,03	+ 3,8
Soit le m³ TTC hors abonnement			0,9901	0,9468	+4,6
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,0588	1,9836	+ 3,6

Sur la facture reçue par les usagers il faut rajouter la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,22 € HT/m³ soit 28,248 € TTC pour 120 m³. Le montant total de la facture est donc de 275,31 € soit **2,29 € TTC/m³ en 2012**.

4- Les autres recettes d'exploitation

Traitement des matières de vidange :

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2011	Prix 2010	Prix 2011	Prix 2010
Prix au m ³	6,44	6,39	0,964	0,95

Prix total 2011 : 7,404 € HT

5- Synthèse des recettes d'exploitation 2011

* Les recettes

↳ Surtaxe Assainissement :	6 463 349,29 €
↳ Participation au raccordement à l'égout :	490 440,00 €
↳ Matières de vidanges :	8 016,06 €
↳ Primes pour épuration :	345 159,00 €
↳ Recettes diverses :	31 547,00 €
↳ Total :	7 338 511,35 €

* La dette

↳ Montant des annuités payées (capital remboursé) :	1 007 255,24 €
↳ Durée d'extinction de la dette :	0,76 an

↳ **Encours de la dette au 31 décembre 2010 : 4 836 276,32 €**
(rappel au 31 décembre 2009 : 5 993 908,15 €)

6- Dégrèvements sur factures suite à des fuites

Dans le cas d'une fuite d'eau après compteur, la CARA peut accorder, sous réserve de remplir les conditions prévues (réparation de la fuite...), un dégrèvement sur la partie assainissement de la facture d'eau.

En 2011, il y a eu plus de 99 000 m³ concernés soit plus de 35 000 € accordés aux différents usagers ayant subi une fuite d'eau et donc une surconsommation d'eau. (95 000 m³ en 2010).

B) Assainissement Non Collectif

1- La tarification

Deux redevances ont été instituées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Les montants de ces redevances ont été fixés par délibération votée par le Conseil Communautaire lors de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2010 à savoir :

- **90 € pour le contrôle des installations neuves** (redevance due après la mise en service de l'installation).

- **50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes** (une redevance par installation).

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.

2- Les recettes d'exploitation

Pour l'année 2011, **les recettes d'exploitation ont été de 70 872 €.**

(10 530 € pour le contrôle du neuf, 27 500 € pour le diagnostic de fonctionnement, 32 842 € de subvention de l'Agence de l'Eau).

5) LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit la mise en place d'indicateurs de performance qui sont précisés dans l'Arrêté du 2 mai 2007. Ces indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité du service rendu, ils répondent à une obligation européenne et font partie de la stratégie nationale de développement durable.

A) Assainissement Collectif

Code de l'indicateur	Indicateurs Descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	151 409	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2 600 T MS	En Tonnes de Matières Sèches	10 315 Tonnes de boues
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,29	Prix en vigueur au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit 2012 (redevance Agence de l'Eau incluse)	
Code de l'indicateur	Indicateur de Performance	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		Nombre d'abonnés desservis / Nombre potentiel de la zone assainissement collectif. Le nombre d'abonnés potentiels est trop estimatif. L'indicateur n'est pas calculé.	
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	80		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0		
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers		Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	

5) LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Code de l'indicateur	Indicateur de Performance	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7,99	Points du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an.	54 points pour 679 km de réseau gravitaire
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	3,07 %	Linéaire renouvelé les 5 dernières années / Linéaire de réseau total	27,62 km de réhabilitation de réseau (programmations de travaux 2007 à 2011)
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		Information donnée par les services de police de l'eau	Inconnue
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		Pas de points de rejet sur le réseau	
P256.2	Durée d'extinction de la dette	0,76 an		
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,33 %		
P258.1	Taux de réclamations	0,46 / 1000 abonnés		

B) Assainissement Non Collectif

Code de l'indicateur	Indicateurs Descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'Assainissement Non Collectif	9 703	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement.
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	100		
Code de l'indicateur	Indicateur de Performance	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif		L'ensemble des communes de la CARA n'ayant pas fait l'objet du diagnostic, cet indicateur n'est pas renseigné.	

↳ **L'Agglomération Royan Atlantique a fêté, en 2011, les 10 ans du S.P.A.N.C.**

En effet, c'est le **25 janvier 2001** que le **Service Public d'Assainissement Non Collectif** a été créé.

10 ans d'actions au quotidien dans le domaine de l'Assainissement Non Collectif pour contribuer à la préservation de la qualité de nos ressources en eau qui font du Pays Royannais un territoire privilégié.



Maquette de dispositifs d'ANC réalisée par le SPANC



Présentations faites auprès des élus, agents de la CARA, usagers...



↳ Parution de nombreux articles dans CARA'MAG' :

D'importants travaux à la station d'épuration

Construction d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées à Cozeau et réalisation d'importants travaux de désodorisation à Saint-Palais-sur-Mer. Tels sont les deux chantiers majeurs de ce début d'année sur deux des cinq stations d'épuration du territoire. Présentation par CARA'MAG' des nouveaux aménagements réalisés en ce moment même à la STEP de Saint-Palais-sur-Mer.

La période est propice aux travaux d'entretien. A quelques mois de la saison estivale, le territoire ne connaît pas encore un pic d'activités. Le moment est donc bien choisi pour réaliser des aménagements conséquents à la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer.

Ces dernières années, cette station a fait l'objet d'importantes évolutions. On citera pour mémoire, la mise en place d'un système de télé-surveillance - supervision permettant un suivi à distance 24x24 et un report d'alarme en cas de panne d'un moteur ou de tout autre incident. Un réseau gaze de fiabilité pour la Compagnie des Eaux de Royan qui explore ses installations. Le renouvellement complet des groupes électrogènes destinés à prendre le relais en cas de rupture d'alimentation EDF est venu également renforcer l'autonomie de la station d'épuration et sa sécurité. Autre modification : la sécurisation par ultrasons des eaux traitées, un remplacement du système de chlorofaçon. Enfin, la mise en service en juillet 2008 de la nouvelle station d'épuration des Mithes - La Palmyre est venue -distiller- considérablement le flux de pollution à traiter par l'unité de Saint-Palais-sur-Mer, en été.

Détails des travaux ...

Une étude a permis de recenser les sources d'odeurs qui dépassent les limites de la station d'épuration. A cette occasion, quatre sondes ont été positionnées au sein des zones d'habitation (Saint-Palais, La Palud, maisons ardeuses et centre de secours, La Panchaudière). Sur ces bases, une consultation d'entreprises a été lancée et des marchés de travaux ont été signés avec les sociétés de cette mise en conformité.

A l'entrée de la station d'épuration... désodorisation des prétraitements

Les eaux usées arrivent à la station par pompage et les premiers traitements y sont réalisés : attention des effluents les plus volumineux grâce à une grille, puis récupération des sables et des graviers. C'est à l'issue de la phase des prétraitements opérés dans un local fermé que la désodorisation va être complétement mise en œuvre. Les capacités de traitement : 12 000 m³/j. Une désodorisation va être mise en place afin d'assurer un transfert des molécules gazeuses malodorantes vers la phase liquide.

Figure 1 : Désodorisation à deux tours de lavage (sable + oxygène-basique)

11 000 m³ de capacité de traitement de la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer. 12 000 m³ de capacité de traitement de la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer. 12 000 m³ de capacité de traitement de la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer.

à savoir

D'une capacité de 120 000 Equivalents Habitants (EH) - unité de mesure de la pollution, la STEP de Saint-Palais-sur-Mer peut traiter 20 000 m³ d'eau et pomper et purifier quatre tonnes de traitement.

Tranchées 1 & 2 : 100 000 EH
Rendementement totale l'année
Tranchées 3 & 4 : 75 000 EH
Rendementement totale l'année

A noter qu'une partie des eaux traitées permet l'arrosage des 2 golfes de Royan et de La Palmyre.

Une journée Portes Ouvertes sera organisée au mois de juin à la STEP de Saint-Palais-sur-Mer. La date sera communiquée ultérieurement.

28

CARA'MAG' - Printemps 2011

CARA'MAG' n°4 - Printemps 2011

Deux nouvelles centrifugeuses dans un bâtiment adapté pour déshydrater les boues

L'épuration des eaux usées produit des boues (pollution solide) qu'il convient de déshydrater afin d'en réduire le volume (sans un apport de chaux permettrait de les destiner à l'épandage agricole).

Jusqu'à présent cette opération de déshydratation mécanique était assurée par deux filtres à bandes. Ce système nécessitait une importante source potentielle d'odeurs, malgré l'existence d'un dispositif de désodorisation.

Il s'agit donc de faire table rase de ces équipements et d'installer deux centrifugeuses (voir photo A) qui assurent une meilleure déshydratation et ce, dans un milieu confiné (les boues ne seront plus en contact avec l'air ambiant du local comme précédemment - voir photo B). Le tout dans un nouveau bâtiment entièrement clos, insonorisé et désodorisé.

Le calendrier...

Débutés en octobre dernier, ces travaux devraient durer deux mois avec une interruption du chantier durant l'été pour ne pas perturber le fonctionnement de la station d'épuration. Malgré tout, les désodorisations - jugées prioritaires - devraient être mises en service pour l'été 2011.

Enfin, grâce à ces travaux, réalisés sous l'égide de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, les nuisances olfactives doivent être considérablement réduites et à l'issue de cette opération, une nouvelle campagne de contrôles sera réalisée afin d'en mesurer les effets. Soyez certains que, chacun à son niveau, restera attentif aux résultats et aux performances obtenus.

Nouvelle désodorisation à trois étapes pour la déshydratation des boues

Tout le dispositif de désodorisation est entièrement repris et reconstruit à neuf avec un premier lavage acide, suivi d'un deuxième puis d'un lavage oxygène-basique.

Nouvelle désodorisation également pour les tranchées 3 & 4 de la station

Une nouvelle désodorisation globale et complète pour l'ensemble des tranchées 3 et 4 est en cours de construction (voir photo C). Elle prévoit deux lavages (acide puis oxygène-basique) avec un débit d'air traité de 40 000 m³/h et repose sur le même principe que la désodorisation des prétraitements (cf. Figure 1).

Localisation des travaux en cours sur la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer

Tranchées 3 & 4
Désodorisation des boues T1 & 2
Prétraitements

CARA'MAG' - Printemps 2011

Portes ouvertes à la Station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer

Dans le cadre des travaux de désodorisation qui ont débuté fin 2010 à la station d'épuration (STEP) de Saint-Palais-sur-Mer, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) organise des portes ouvertes vendredis 24 juin de 14h à 18h. Au programme : présentation de la station, des équipements et des travaux de désodorisation.

Sous un soleil encore un peu printanier, c'est plus d'une cinquantaine de personnes qui ont pu écouter les explications, visiter les lieux, et prendre toute la mesure des équipements en place sur cette station d'une capacité de 175 000 équivalents habitants, guidés par la Compagnie des Eaux de Royan ainsi que des représentants du bureau d'études Hydraulique Environnement et de la CARA.

Bien que les derniers finitions ne soient pas encore achevées (le dernier coup de pioche attendu un peu...), il était important, à la veille du démarrage de la saison estivale, de faire un point d'étape sur l'avancement des travaux de désodorisation et de certification des boues décrites dans le précédent numéro de CARA'MAG' (n° 4 - cf. article pages 28 et 29).

Les deux Associations de défense de l'environnement saint-palaisiennes, des élus, des habitants ou de simples curieux, étaient présentes pour cette visite pédagogique.

Compte rendu en images :

1/ Les Arts de Saint-Palais - et - Saint-Palais Environnement -

CARA'MAG' n°5 - Été 2011

Le SPANC fête ses dix ans

Cette année, le Département d'Agglomération Rives d'Alsace (DARA) fête les dix ans du SPANC, le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

De ses actions essentielles dans le domaine de l'assainissement Non Collectif pour contribuer à la préservation de la qualité de nos ressources en eau, nous revenons sur ses activités de formation, d'accompagnement, d'appui, de suivi, et le Service Public d'Assainissement Non Collectif fait partie intégrante de la politique générale et volontariste de la CARA en matière de protection de l'environnement. Ces actions agées ont pour principale de faire connaître aux usagers les services qu'ils ont, chaque année, près de 5 000 installations.

Sur quoi se fonde l'assainissement Non Collectif (ANC) ?

L'assainissement non collectif est un moyen de traitement des eaux usées qui permet de traiter les effluents avant de les rejeter dans le milieu naturel. Il est adapté aux zones non desservies par les réseaux collectifs. Le SPANC a pour mission de promouvoir et de contrôler la mise en œuvre de ces installations.

Sur quoi se fonde le SPANC ?

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé par la loi n° 100 du 12 mai 1990 relative au traitement des eaux usées. Le SPANC est une structure publique à compétence déléguée par le Département d'Agglomération Rives d'Alsace (DARA) au profit de la CARA.

Les missions :

- la vérification technique de la conception, de l'installation et de la mise en œuvre des ouvrages, après réalisation par les installateurs agréés, avant leur mise en service ;
- la vérification technique de la conception, de l'installation et de la mise en œuvre des ouvrages, après réalisation par les installateurs agréés, avant leur mise en service ;
- l'information des usagers, etc.

2001 - SPANC - 2011

Le SPANC a été créé en 2001. Depuis, il a permis de réaliser plus de 10 000 installations. Le SPANC a également permis de réaliser plus de 10 000 installations.

Les obligations des usagers ?

Les usagers ont l'obligation de faire réaliser une vérification technique de leur installation par un installateur agréé avant sa mise en service. Cette vérification est gratuite. Les usagers ont également l'obligation de faire réaliser une vérification technique de leur installation par un installateur agréé avant sa mise en service.

Sur quoi se fonde le SPANC ?

Le SPANC a été créé en 2001. Depuis, il a permis de réaliser plus de 10 000 installations. Le SPANC a également permis de réaliser plus de 10 000 installations.

CARA'MAG' n°4 - Printemps 2011

L'eau, une ressource à préserver !

Le SPANC a pour mission de promouvoir et de contrôler la mise en œuvre de ces installations.

Le SPANC a pour mission de :

- promouvoir et contrôler la mise en œuvre de ces installations ;
- promouvoir et contrôler la mise en œuvre de ces installations ;
- promouvoir et contrôler la mise en œuvre de ces installations ;

Le SPANC a pour mission de :

- promouvoir et contrôler la mise en œuvre de ces installations ;
- promouvoir et contrôler la mise en œuvre de ces installations ;
- promouvoir et contrôler la mise en œuvre de ces installations ;

CARA'MAG' n°7 - Hiver 2011/2012

Bientôt l'assainissement collectif à Floirac

La nouvelle station d'épuration de COZES mise en service

Le SPANC a pour mission de promouvoir et de contrôler la mise en œuvre de ces installations.

Les missions :

- la vérification technique de la conception, de l'installation et de la mise en œuvre des ouvrages, après réalisation par les installateurs agréés, avant leur mise en service ;
- la vérification technique de la conception, de l'installation et de la mise en œuvre des ouvrages, après réalisation par les installateurs agréés, avant leur mise en service ;
- l'information des usagers, etc.

à savoir

Merci à tous les usagers de Floirac pour leur confiance et leur soutien.

Quelques chiffres :

- Capacité de traitement : 3 000 équivalents habituels (EH)
- Surface : 1 400 m² pour l'ensemble de l'ouvrage
- Coût : 400 M€
- Coût : 1 M€
- Coût : 1 M€

à savoir

Merci à tous les usagers de Floirac pour leur confiance et leur soutien.

Quelques chiffres :

- Capacité de traitement : 3 000 équivalents habituels (EH)
- Surface : 1 400 m² pour l'ensemble de l'ouvrage
- Coût : 400 M€
- Coût : 1 M€
- Coût : 1 M€

↳ **Portes ouvertes à la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER le 24 juin 2011 :**

Dans le cadre des travaux de désodorisation qui ont débuté fin 2010 à la STEP de Saint-Palais-sur-Mer, la CARA a organisé des portes ouvertes le vendredi 24 juin 2011.

Les deux associations de défense de l'environnement saint palaisiennes, des élus, des habitants de la commune ou de simples curieux étaient présents pour cette visite pédagogique.

Au programme : présentation de la station, des équipements et des travaux de désodorisation.



L'arrivée à la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer (devant la salle de commandes)



Le cœur de l'épuration avec les bactéries (bassins d'aération), puis la clarification



2 nouvelles centrifugeuses pour le traitement des boues



Une station d'épuration dans un cadre très verdoyant



Nouvelle désodorisation des tranches 3 et 4

↳ Mise à disposition du public de plusieurs dépliants :

- présentation des équipements d'épuration de la CARA, réseau et STEP
- « arrêt à la station d'épuration »
- « l'eau c'est la vie »
- « Assainissement Individuel, la loi a changé...ce que vous devez savoir »



↳ Un espace d'exposition dédié à l'eau et à l'assainissement est présent dans le bâtiment de la CARA (vitrine, présentoirs...).

↳ Campagne de communication dans le cadre du diagnostic des installations d'ANC existantes (ARVERT, CHAILLEVETTE, L'EGUILLE-SUR-SEUDRE, LA TREMBLADE, ETAULES, SAINT AUGUSTIN, SAINT-SULPICE-DE-ROYAN).

↳ Différentes visites de la Station d'Épuration de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE ont été effectuées auprès de scolaires.

↳ Présentation par l'Agence de l'Eau Adour Garonne de la réutilisation des eaux traitées par les stations d'épuration de SAINT-PALAIS-SUR-MER et LES MATHES-LA PALMYRE pour l'arrosage des 2 golfs, lors du 4^{ème} colloque de Périgueux sur « la valorisation des eaux épurées ».

Accueil et information des usagers :

* **Agglomération Royan Atlantique Service Assainissement** – 107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex – Tél : 05.46.22.19.20.

Accueil dans les locaux et téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

* **Compagnie des Eaux de Royan** – 1 avenue de Valombre – 17201 ROYAN cedex

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et sur rendez-vous de 13h30 à 16h30

Accueil téléphonique des services administratifs du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Tél : 05.46.39.00.22.

Service d'astreinte téléphonique 7j/7 et 24h/24 pour toutes les urgences

Tél : 05.46.39.24.02.

* Assainissement Collectif :

↳ Révision du schéma directeur d'assainissement et du zonage assainissement Collectif/Assainissement Non Collectif.

↳ Amélioration des unités de traitement avec notamment une étude pour lutter contre les odeurs à la STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE.

↳ Mise en place du réseau public d'assainissement et d'une unité de traitement sur la commune de FLOIRAC pour le secteur de « Mageloup » (début des travaux 1^{er} semestre 2012).

↳ Poursuite des recherches de solutions alternatives au rejet en mer des eaux traitées de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER. La réutilisation des eaux traitées sera renforcée notamment avec l'irrigation de golfs qui est déjà mise en place.

↳ Mise en place du réseau public d'assainissement et d'une unité de traitement sur la commune de COZES, hameau de « Javrezac » et extension du réseau dans le secteur de « La Vignauda ».

↳ Poursuite de la lutte contre les odeurs tant sur les réseaux que sur les unités d'épuration (ex : modification du traitement pour le poste de refoulement « Les Chapelles » à SEMUSSAC).

↳ Poursuite des campagnes de détection des entrées d'eaux parasites dans le réseau notamment sur la commune de ARVERT, BOUTENAC-TOUVENT, SAINT-PALAIS-SUR-MER, VAUX-SUR-MER... (tests à la fumée, contrôle des branchements...).

↳ Poursuite des extensions et des réhabilitations de réseaux.

↳ Poursuite de la mise en place de la télésurveillance sur les postes de refoulement. Il est notamment prévu que tous les postes de SAUJON soient télésurveillés.

↳ Programmations annuelles des travaux :

• **Programmation 2011**, adoptée par délibération du Conseil Communautaire du 19 novembre 2010 :

- collecte (*extension ou création de l'assainissement sur 11 communes*) : 1 139 950 € HT

- réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : 2 589 800 € HT

TOTAL 2011 : 3 729 750 € HT

• **Programmation 2012**, adoptée par délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2011 :

- collecte (*extension ou création de l'assainissement sur 8 communes*) : 822 275 € HT

- réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : 3 974 600 € HT

TOTAL 2012 : 4 796 875 € HT

* Assainissement Non Collectif :

↳ Poursuite des missions du SPANC avec notamment le diagnostic des installations d'ANC existantes, avec pour l'année 2012, les communes de LES MATHES, MESHCHERS-SUR-GIRONDE, ROYAN, SAINT-PALAIS-SUR-MER, SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE et VAUX-SUR-MER.

Toutes les communes de la CARA seront diagnostiquées à la fin de 2012 comme l'impose la réglementation.

↳ Définition de la fréquence des vérifications périodiques de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes. Celle-ci ne pourra excéder 10 ans conformément à la réglementation.

L'Agglomération Royan Atlantique est compétente en matière d'assainissement sur les 31 communes qui la composent. Ce service a en charge à la fois l'assainissement collectif et l'Assainissement non Collectif.

Assainissement Collectif :

La gestion du réseau public d'assainissement et des ouvrages d'épuration a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan.

Le réseau d'assainissement est formé par 901 km de canalisations. Il y a 359 postes de refoulement.

Le traitement des eaux usées ainsi collectées est effectué par 5 stations d'épuration, 2 unités semi-collectives et 10 lagunes. Seules 2 communes ne disposent pas encore de l'assainissement collectif.

La capacité épuratoire totale est de 323 975 Equivalentes Habitants.

94 % des habitations du Pays Royannais sont raccordées au réseau soit 70 423 abonnés.

Il y a eu **5 753 956 m³ d'eaux usées épurées** par les différentes unités de traitement.

10 315 tonnes de boues ont été valorisées par épandage agricole.

Le prix du service est fixé par le contrat d'affermage pour la part du délégataire soit 51,98 € HT / an pour la partie fixe et 0,5624 € HT / m³. La **part de la collectivité** est fixée par délibération du Conseil Communautaire et représente **65,95 € HT / an en partie fixe et à 0,335 € HT / m³**. Soit un **prix total assainissement pour 120 m³ de 262,84 € TTC** (agence de l'eau incluse) et de **2,19 € TTC / m³**.

Assainissement Non Collectif :

Le Service Public Assainissement Non Collectif a vérifié, en 2011, le respect de la réglementation pour 217 projets et a **contrôlé la bonne exécution des travaux de 123 installations neuves.**

D'autre part, le **bon fonctionnement de 575 installations existantes a été vérifié** (diagnostic sur les communes de Arvert, Chaillevette, Etaules, L'Eguille-sur-Seudre, La Tremblade, Saint-Augustin et Saint Sulpice-de-Royan). **93 l'ont été dans le cadre de la vente d'une habitation.**

Ces services donnent lieu à **des redevances d'un montant de 90 € pour le contrôle du neuf et de 50 € pour le diagnostic de l'existant.**

Avenir :

Le service va poursuivre ses travaux d'extension et de réhabilitation du réseau public d'assainissement, la lutte contre les odeurs et les entrées d'eaux parasites dans le réseau ainsi que l'amélioration des équipements existants.

Les diagnostics des ANC existants seront poursuivis afin que toutes les communes soient diagnostiquées avant le 31 décembre 2012.

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
 (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
 Note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne



Edition 2012 - Chiffres 2011

REDEVANCES - AIDES: l'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

➤ POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). **Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.**

➤ COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

- Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.
- Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.
- Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

- Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2011, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 214 millions d'euros dont 178 en provenance des factures d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2011 ?



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2011 ?





le bassin
Adour-Garonne

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
31078 Toulouse cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28



l'agence de l'eau Adour-Garonne

**La carte d'identité
du bassin Adour-Garonne**

Un cinquième du territoire français
Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20% de l'Auvergne, 18% de la région Languedoc, 40% du et 50% de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.
C'est un bassin essentiellement rural :
sur les 6 917 communes,
1 453 seulement ont de plus de 400 habitants
et 35 plus de 20 000 habitants,
ces dernières rassemblant 28% de la population.

Pour en savoir plus : www.eau-adour-garonne.fr

Conception et réalisation : département communication externe/documentation (AEMR et AEMG)
© avril 2011, Agence de l'eau Adour-Garonne // Crédits photos : agences de l'eau - istoc/photo

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**



**LES
AGENCES
DE L'EAU**

www.lesagencesdeleau.fr





Exemples d'actions aidées en 2011

par l'agence de l'eau dans le bassin Adour-Garonne (chiffres 2010)

Pour dépolluer les eaux

- 64 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes, dont 12 supérieures à 2 000 équivalent habitants.
- Montée en puissance des travaux consacrés à la reconquête du bon état des eaux (objectif 2015) avec 147 opérations pour un montant d'aide de 19 M€.
- 2070 réhabilitation d'assainissements individuels dans des zones à enjeux sanitaire ou environnemental de dispositifs d'assainissement non collectif dont le dysfonctionnement avéré occasionne des risques sanitaires et environnementaux.

Pour préserver les ressources en eau potable

- Détermination des aires d'alimentation des 66 captages prioritaires (objectif 2015) du bassin Adour -Garonne et financement d'actions pour la reconquête de la qualité sur 50% de ces captages.
- 5453 hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agroenvironnementales et 7693 ha en conversion à l'agriculture biologique.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 6700 kilomètres de berges de cours d'eau restaurées ou entretenues.
- 18 400 hectares de surfaces de zones humides protégées.
- 22 ouvrages rendus franchissables par les poissons (continuité écologique).
- 71% du bassin couvert par des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux).

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 40 aides pour des actions de réduction des usages non agricoles de produits phytosanitaires avec les collectivités.
- 58 opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales.

Pour la gestion solidaire des eaux

- A l'international, 40 opérations engagées dans 14 pays du sud en voie de développement.
- Sur le bassin, 383 opérations liées à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales.

Pour la protection du littoral

- 100% de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

Indicateurs de bassin spécifiques

- 3 M€ pour la mise à disposition de plus de 55 Mm³ depuis les ouvrages existants en majorité à vocation hydroélectrique, au titre du soutien d'étiage pour un montant prévisionnel maximum de 3,4 M€.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

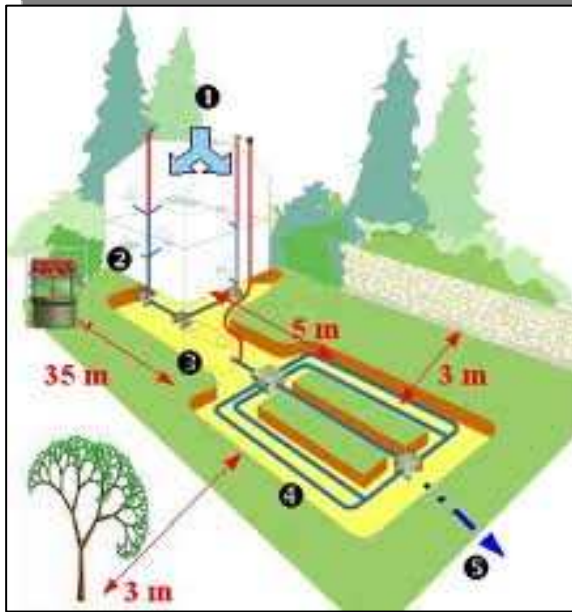
- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) intégrant les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1800 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.





ANNEXE 3: IMPLANTATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DIVERS EXEMPLES D'INSTALLATIONS



↳ Capacité Epuratoire totale :

- **323 975 Equivalents Habitants**

↳ Les ouvrages :

Ouvrages de traitement	Capacité Epuratoire (en Equivalents Habitants)	Volume d'eaux usées traitées en 2011 (en m ³)
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER	175 000	4 085 123
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	64 000	760 316
STEP des MATHES-LA PALMYRE	52 000 (fonctionnement estival)	225 178
STEP de LA TREMBLADE	24 000	405 443
STEP de COZES	3 000	68 768
STEP de SEMUSSAC-Puyrenaud	350	24 474
STEP de l'EGUILLE-SUR-SEUDRE-Les Métairies	25	1 456
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	500	14 802
Lagune de BARZAN	500	16 254
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	700	12 607
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	600	26 741
Lagune de COZES-Les Bretons	50	
Lagune d'EPARGNES	250	6 227
Lagune de GREZAC	500	22 240
Lagune de LE CHAY	500	15 240
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 500	41 750
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	500	8 568

↳ Les réseaux :

- **29 communes** équipées d'un réseau public d'assainissement
- **901 km de réseau** dont 679 km en gravitaire et 222 km en refoulement
- **359 postes de refoulement** (162 sont télésurveillés et 33 sont équipés d'un groupe électrogène de secours)
- **5 bassins de stockage**
- **32 unités de lutte contre les odeurs**

↳ Les abonnés du service assainissement collectif :

- **70 423 abonnés soit plus de 94 % des habitations** de l'Agglomération Royan Atlantique

↳ Volume total d'Eaux Usées épurées :

- **5 753 956 m³**

↳ Volume total d'Eaux Usées facturées aux abonnés :

- **5 628 188 m³**

↳ Quantité de boues produites par les différents ouvrages :

- **10 315 Tonnes (environ 2 600 Tonnes de matières sèches).**
- Les boues sont valorisées par épandage agricole avec 60 agriculteurs associés.

↳ Prix de l'assainissement :

- **1,9836 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (abonnement compris mais hors redevance agence de l'eau)

↳ Les usagers du SPANC « Service Public d'Assainissement Non Collectif » :

- **4 513 dispositifs d'Assainissement Non Collectif** sont présents sur le territoire communautaire soit **environ 6 % des habitations.**
- **123 nouvelles installations mises en service** et contrôlées en 2011
- **575 installations existantes diagnostiquées en 2011**

